

# Guerre & paix, violence, terrorisme

Dr Abou Nahla Al 'AJAMî

Publié le 12/03/2010 par la rédaction de [Oumma.com](http://Oumma.com)



Oumma s'est fait l'écho, à juste raison, de l'initiative du Dr Tahiru-l-Qadrî ; une fatwa contre le terrorisme. La dénomination est explicite ; il n'y a donc pas à confondre musulmans et terroristes, Islam et terrorisme. Autre certitude, cette fatwa ne s'adresse pas aux présumés terroristes, tout occupés à menacer l'Occident, ils n'auront sûrement pas l'occasion de lire ces 600 pages là. Et c'est tant mieux, car ceux qui gouvernent par la force ont besoin d'instrumenter la terreur, même, et surtout, si elle est virtuelle. Dans un monde où n'est pas un gramme d'explosif qui ne soit dûment étiqueté et répertorié, il serait de bon ton de s'interroger sur les fournisseurs réels de ces terroristes. Quoiqu'il en soit des dessous du Grand Jeu, ce qui nous préoccupe ici est l'accusation constante, l'association autrefois larvée et aujourd'hui patente, d'un lien intrinsèque entre l'Islam et le terrorisme ; après tout les terroristes dont on nous parle ne sont-ils pas musulmans.

Nous n'avons jamais eu prétention à donner fatwa, notre objectif est autre. Cependant, en "Que dit vraiment le Coran" nous avons traité de quatre questions relatives à ce sujet : Guerre & paix ; Violence et non-violence ; Jihâd ; Terrorisme et kamikaze. Plus d'une cinquantaine de versets clef y étaient envisagés, et peut être serait-il utile, en toute modestie, que nous en rappelions l'essentiel.

Mais, auparavant, nous voudrions nous exprimer quant aux réactions de lecteurs, la frange lisible du lectorat qui, pour silencieux n'en est pas moins vivant ; à cet égard certains commentaires nous ont parus significatifs :

- Que l'Islam ne fasse pas l'apologie de la violence est fermement inscrit dans le cœur de 99.999 % des musulmans. Faudrait-il donc discuter de l'évidence, et vouloir

se justifier une énième fois de ce que chaque croyant n'est en rien responsable des aberrations d'autrui ?

- Faudrait-il une fatwa pour que l'Islam abandonne la violence ? De principe, Dieu merci, non. Il y a-t-il au fond une religion qui prescrive la violence comme voie de réalisation ! C'est donc que cette fatwa ne dicte pas l'Islam, elle en fait uniquement et nécessairement le constat.

- Mais faudrait-il que nous restions passifs ? De fait, non. Assiégés, aculés, victime d'être coupable, nous sommes alors en l'obligation de nous défendre. Non pas tant justifier de ne pas être ce dont on nous accuse, notre seul devoir est ici de triompher par le plus noble des exemples, mais nous incombe, à tous, de persévérer dans le devoir d'explication de notre religion.

- Si nous ne le faisons pas, nous laisserions valider tacitement ce que les hommes ont prétendu au nom de la Révélation pour justifier leurs éternels penchants. En ce cas, l'Ancien Testament vante moult massacres à la gloire d'Israël et de son Dieu. L'épée contre la paix de Jésus est un vilain jeu de mots bien connu. Les interpréteurs jihâdistes ne manquent pas à lire le Texte avec haine et aveuglement. Devrions-nous tous porter ce fardeau ?

- Faudra-t-il une fatwa pour changer les choses ? A l'évidence non ; les intérêts du terrorisme sont bipolaires et bilatéraux, ce n'est à présent un secret pour personne.

- Faudrait-il que nous examinions nos profondes ambiguïtés ? A l'évidence oui ; au fond de nos âmes est tapie l'ambivalence de tous les fils d'Adam. Nombreux sont, occidentaux y compris, ceux qui eurent du mal à ne pas applaudir au grand spectacle technicolor des « Deux tours ». Et pourtant, que de sombres ombres se profilaient, non-dits terribles à présent à l'œuvre.

-L'intérêt de la démarche du Dr Tahiru-l-Qadrî est aussi ailleurs, et il a été justement souligné qu'une médiatisation était en soi déjà un résultat. Et, bien évidemment, il ne manquera pas d'hommes et de femmes de mauvaise volonté pour critiquer l'homme de paix, sa spiritualité. Ambiguïté toujours, paradoxalement les incessantes campagnes militaro-médiatiques ont porté l'Islam au devant de la scène. Au fond L'Islam est maintenant religion connue. Pour preuve, il ne manque pas de plumistes pour brandir le « verset du sabre » comme preuve de notre bellicisme, et plus sûrement encore du leur.

- Promulguer médiatiquement une fatwa a sûrement plus d'efficacité en terme de communication auprès des non-musulmans que des musulmans. Rappelons-nous que ce terme « magique » fit irruption et fortune pour célébrer la fable « Du turban et l'écrivain ». Deux médiocrités en face à face, le machiavélisme politique et l'écrivain en manque de reconnaissance. Bref, il faut savoir communiquer, et combien liront les 600 pages de ce texte ? L'objectif n'est donc pas là.

- La déclaration du Dr Tahiru-l-Qadrî met en valeur la servilité silencieuse de ceux qui parmi nous ont choisi de faire carrière, les « tarboush-cravates » passant la serpillière dans les couloirs obscurs d'obscurs ministères.

- La déclaration du Dr Tahiru-l-Qadrî est bien plus louable que celle de nos intellectuels musulmans condamnés à séduire (qui ?); les médias indispensablement. Evoluer en tant que penseur en cet univers d'où la pensée est absente, est en soi un exploit. Permanent numéro d'équilibriste les obligeant à aboyer avec les loups tout en minaudant avec les musulmans. Ecrasés entre le micro et la plume, tous, lorsqu'ils condamnent, maintiennent en parallèle le statu quo sur la validité des textes islamiques. Les invalider est alors affaire de spécialistes plaident-ils à l'unisson. Moins poltrons, parce que dénués de prétentions intellectuelles, d'autres veulent bien passer au lance-flamme de la laïcité ces vieilleries manuscrites.

- Le Père Sâmîr Khalîl Samîr, dont les bonnes intentions ne font à mes yeux aucun doute, aurait eu comme tort de s'enthousiasmer. Nous, musulmans, n'aimons pas que l'autre nous fasse la leçon, fût-elle bonne. Mon cher, vous voilà condamné par la Oumma à être notre éternel louangeur, vous qui portez une triple croix; être chrétien, être arabe et aimer les musulmans. Vous avez donc été contraint de nous rappeler qu'il y a chez nous d'autres ulémas, stars des shows télécoranistes, qui justifient à des fins purement politiciennes et politiques les actes de violence commis par des musulmans, ou tout du moins prétendument au nom de l'islam. Il est inutile je pense de qualifier ces violences d'aveugles, elles le sont toutes, car **“se sont les cœurs qui sont aveugles.”**

- Nous l'avons dit, ce monde est celui de l'ambivalence apparente, et qui veut diaboliser l'Islam et les musulmans, ou anathématiser l'infidèle, trouvera toujours une raison, celle du Loup. L'agneau de pureté pourra toujours invoquer le bien fondé de sa blancheur.

Ceci étant, nous nous proposons donc de rappeler l'essentiel du Coran quant à cette problématique, textes qui en Islam appartiennent à tous et qu'il incombe à tous de méditer :

### **Concernant le principe de paix.**

La paix est un principe fondateur.

- **“ Dieu vous invite à entrer en la Demeure de paix...”** S10.V25.

Paix et Islam, salâm islâm, sont liés étymologiquement et conceptuellement.

- **“ Ô croyants, abandonnez-vous totalement à la paix.”** S2.V208.

Il n'y a pas de religion, pas de spiritualité, qui ne soit mouvement vers la paix.

- **“ Les serviteurs du Tout-Miséricordieux marchent humblement, et si des ignorants les importunent, ils répondent : paix.”** S25.V63.

### **Concernant le principe de guerre.**

La guerre ne se justifie que pour repousser l'agresseur.

- **“...Et David tua Goliath...Si Dieu ne repoussait pas les hommes les uns par les autres, la terre serait entièrement corrompue... »** S2.V251.

Mais la guerre n'est pas une fin en soi.

- **“...Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force.”**S47.V35.[\[1\]](#)

Le fil conducteur de la raison et de la foi est le respect de la vie.

- **“...n'attendez pas à la vie d'autrui que Dieu a rendue sacrée. Voilà ce que Dieu vous recommande, puissiez vous le comprendre.”** S6.V151.

### **Concernant la violence.**

La violence est sans justification aucune.

- **“ Ô mon peuple, soyez équitable, ne spoliez personne. Ne commettez aucun désordre sur terre.”** S11.V85.

C'est le sens de la réponse de Abel à Caïn :

- **“ Si tu lèves la main sur moi pour me tuer, je ne ferais point de même et je refuserais de te tuer. Car, en vérité, je crains Dieu le Seigneur des Mondes.”** S5.V28.

### **Concernant le Jihâd.**

Le premier verset révélé dans le Coran spécifie que le jihâd ne peut être qu'une réponse à une agression.

**“ Autorisation est donnée à ceux qui combattent pour avoir été opprimés...”** S22.V39.

En l'article publié sur Oumma « Dieu défend les croyants » j'ai apporté bien des preuves confirmant que le Jihâd fut historiquement et coranique strictement défensif.

D'autres versets sont en cohérence :

**“ Combattez sur la voie de Dieu ceux qui vous combattent et ne commettez aucune exaction. Dieu n’aime pas les transgresseurs.”**  
S2.V190.

**“...s’ils vous agressent répondez à cette agression...”** S2.V194.

**“ Lorsqu’ils inclinent à la paix, fais de même et place ta confiance en Dieu, Il est celui qui Entend et Sait.”** S8.V61.

### **Concernant le « verset du sabre ».**

Pour conclure nous ne pouvions éluder ce classique. Ce verset, mais il y a en réalité plusieurs candidats pressentis, abrogerait les précédents. Il abrogerait dit-on plus de 70 versets. La belle affaire que ni Dieu ni son Prophète nous ont enseigné. Quoiqu’il en soit du vrai débat sur le bien ou mal fondé du principe d’abrogation, il nous suffira de lire le verset que l’on mentionne le plus souvent sous ce titre : **“ A expiration des mois sacrés, tuez les polythéistes où que vous les trouviez. Saisissez-vous d’eux, assiégez-les, activez tous vos postes de gué...”** S9.V5.

Voici donc le « verset du sabre » auquel aiment se référer les partisans du Jihâd international mais aussi ceux qui, en Occident, veulent répandre l’idée que musulmans et terroristes, pourraient être termes synonymes.

De façon schématique, nous dirons que le dévoiement, la déformation, ou l’incompréhension d’un verset du Coran reposent sur trois règles.

- Ignorer volontairement les circonstances de révélation du verset ou les événements auxquels il fait référence, ou bien généraliser ce qui ne pouvait être qu’un cas particulier.
- Isoler le verset de son contexte littéral.
- Extrapoler le sens des mots clef.

Concernant « l’interprétation » du « verset du sabre », sont effectivement employés ces trois procédés :

- Premièrement : Le contexte de révélation de ce verset est connu, il s’agit de la résiliation du pacte de **Houdaybyya**[\[2\]](#) après que les polythéistes Mecquois eussent rompu unilatéralement la trêve en agressant un groupe de musulmans. Il ne s’agit donc pas d’une autorisation d’agression unilatérale et encore moins générale, mais d’une réponse spécifique circonstanciée consécutive à la violation d’un traité. Il est clair que nous sommes toujours ici en un cas de figure de Jihâd défensif. A ce sujet, le verset introductif de la même sourate est explicite : **“ Ceci est une déclaration**

***de rupture émanant de Dieu et de son Messager envers les polythéistes avec qui vous aviez contracté un pacte.***” S9.V1.

- Deuxièmement : Les partisans du Jihâd permanent oublient de lire le verset 6, celui qui fait donc immédiatement suite au « verset du sabre » : “ ***Si un de ces polythéistes te demande protection, accorde la lui. Qu’il entende la parole de Dieu, et aide le à se mettre en sécurité. Ceci du fait qu’ils ne sont qu’un peuple sans connaissance.***”S9.V6. Nul n’est ici combattu du fait de ses croyances, quand bien même s’agirait-il d’un polythéiste, mais bien du fait qu’il a rompu un contrat de non-agression. Bien plus, il est demandé de respecter les droits des vaincus et d’assurer leur sécurité.

- Troisièmement : Il y a extrapolation coranique et linguistiquement injustifiable du mot clef « ***polythéistes*** ». Le texte du Coran utilise de manière constante en tout ce paragraphe un terme sans ambiguïté aucune, « ***mushrikîn*** » signifiant : « *ceux qui à Dieu associent d’autres dieux* », en l’occurrence les polythéistes Mekkois ayant rompu le traité de Houdaybyya et aucun autres.

C’est donc par dévoiement volontaire d’un terme pleinement univoque que « *polythéistes* » devient dans le discours l’équivalent « *d’incroyants* » puis, par extension encore « *l’infidèle* », c’est-à-dire dans ce monde fantasmé tout « *non-musulman* ».

En définitive, il suffirait de lire le verset 13 de la même sourate, conclusion du paragraphe concerné, pour discerner de façon indiscutable le seul et unique sens du « Verset du sabre » : “***Ainsi, combattez vous un peuple qui rompît ses serments et voulut bannir le Messager. Ils ont effectivement ouvert les hostilités...***” S9.V13.

En résumé, il s’agit d’une manipulation classique du sens d’un verset coranique. Que ce soit par ignorance ou par volonté politique, ces affirmations aussi péremptoires qu’inexactes, par la vision erronée et fascisante qu’elle engendre ne peuvent que nuire au monde, à la Révélation divine, le Coran, et aux musulmans. Sera-t-il encore nécessaire de préciser que tout verset dont on prétendrait qu’il prône le Jihâd conquérant contre l’infidèle ne relèverait que de ces même procédés d’interprétation orientée, manipulation manipulant.

Sachons enfin qu’il n’y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. L’on pourrait donc encore nous opposer les batailles et les guerres du Prophète, ce à quoi nous devrions répondre que le Prophète SBSL ne s’est jamais opposé en quelconque situation ou comportement aux enseignements du Coran, il s’agissait donc de jihâds défensifs.

L’on pourrait encore nous citer des hadîths belliqueux, auxquels nous pourrions en opposer d’autres bien plus authentiques. Malgré tout, nous pensons qu’il n’ y aura

pas de progression possible sans honnêteté intellectuelle et morale, attitude qui exclut tout réflexe de défense apologétique. Nous n'aurions donc pas été droit si nous n'avions pas mentionné l'existence d'un hadîth rapporté par Al Bukhârî où le Prophète a dit : « *Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu.* » Ce texte authentifié est parmi un des plus épineux qui soit et, plaise à Dieu, nous démontrerons comment cette parole, totalement coupée de son contexte, a pu être détournée de son sens originel.

---

[1] Ce verset est régulièrement traduit : “ ***Ne faiblissez pas et n'appellez pas à la paix quand vous avez le dessus.***” Notre traduction est aussi celle du Professeur Hamidullah et, si Dieu nous en donne le temps, nous démontrerons à l'occasion par quels mécanismes et erreurs induites l'on peut arriver à inverser le sens d'un verset du Coran.

[2] Il s'agissait d'un pacte de non agression entre les Mecquois polythéistes et les musulmans.

## **Deuxième partie publiée le 16/04/2010**

### **La Colombe à l'épée.**

**“ Le Coran, plus que notre passé, est notre avenir. ”**

Bien que nous n'ayons pas pour habitude de rédiger court, l'on nous excusera de la longueur inhabituelle de cet article, mais le sujet, d'importance, ne pouvait faire l'objet d'une brève de minbar. Malgré tout, le présent travail est composé de deux parties distinctes qui peuvent être lues séparément.

Ceci, à vrai dire, fait suite à notre précédent propos « *Guerre & paix, violence, terrorisme* » et, à nouveau, l'on m'excusera à présent de l'emploi du « Je » ; mais c'est que j'ai été aimablement sommé de m'expliquer. J'aurais, en quelque sorte, commis un crime de lèse-Coran en lisant un verset du Livre à l'envers. Comment ai-je pu soutenir la lecture : “ ***Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force. Dieu est avec vous, et il ne laissera pas vaines vos œuvres.***” S47.V35 alors que Ibn Kathîr, Az-Zamakhsharî, Al Qurtubî, Ibn 'Âshûr, et tant d'autres éminents commentateurs à travers les siècles affirment et confirment que ce verset est constamment compris, expliqué et traduit, comme signifiant : “ ***Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force. Dieu est avec vous, et il ne laissera pas vaines vos œuvres.***” ?

Qu'il n'y ait pas de méprise, l'on ne m'a pas reproché d'être un anti-jihâdiste, un colombophile à la solde des Faucons. Je qualifierais précisément ma faute : « Comment, moi, humble fiente de pigeon, aurais-je pu roucouler sur un autre ton à l'ombre protectrice et tutélaire des statues pétrifiées de nos Ulémas ? Eux, qui depuis mille ans montent la garde aux portes du temple de l'ijtihâd ! » Sur ce dernier point, je préciserais ceci : ces nobles chercheurs ne se savaient être qu'un des maillons pensants de la chaîne de Vérité, et le véritable manque de respect à leur égard est de les avoir statufiés.

Qu'ai-je donc à penser et dire différemment, alors que notre science est de répéter leurs dires ?! Quelle faiblesse que de réfléchir, alors même que le copié /collé nous épargne à présent de longues années d'apprentissage. Un chat armé d'une souris ne devient-il pas ainsi aisément un tigre de science ?! Comment donc, dans ces conditions, oser penser et oser dire ?!

Ceci dit, j'accueille pleinement et positivement ces remarques car, de mon point de vue, elles témoignent d'une certaine existence du dialogue, d'un débat intellectuel en islam.

### **Mais avant d'en répondre, je poserais quelques questions :**

1- Si vraiment le Coran dit que lorsque les musulmans sont en position de force ils ne doivent pas incliner à la paix, alors c'est la guerre ? Dans ce cas, parce que je suis croyant, je me rangerais du côté de l'Empire. Je justifierais alors les politiques expansionnistes Califales qui au nom de l'Islam tant de sang versèrent, et de ceux qui tant veulent encore en verser.

2- Cependant, crime de lèse-Islam à présent ; puis-je me demander si Dieu aurait ordonné à un peuple, les musulmans, de combattre tous les autres sur cette Terre jusqu'à la fin des temps et jusqu'à qu'ils se convertissent tous ? La question n'est donc pas de savoir si je suis un pacifiste, une colombe égarée, mais bel et bien d'imaginer que Dieu nous aurait investi de cette divine mission.

-3 Mais alors comment comprendre que Dieu nous ait dit : ***“ Si ton Seigneur l'avait voulu, tous les hommes sur Terre eussent été croyants. Alors, sache donc que tu n'as pas à contraindre les gens afin qu'ils croient.”*** ? ***S10.V99.***

4- Mais alors que signifie : ***“ Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...”*** ?

Il ne s'agirait donc pas d'un combat pour répandre l'Islam mais pour conquérir des territoires ? Lorsqu'un musulman lit ce verset que pense-t-il ? Se dit-il que voilà un conseil fort sage et stratégique, et qu'il convient de se tenir à couvert en attendant d'avoir retrouvé nos forces pour aller bouter l'infidèle ? Le bouter d'où ? De la Terre ? Par Dieu ! Nous avons combattu l'infidèle durant des siècles et à présent



nous en serions réduits à visionner « Rambo en Afghanistan » ! Que les hérauts du jihâd sonnent leurs funestes trompettes, que les chantres de l'islam triomphaliste et conquérant affûtent leur siwâk et pourfendent le mécréant, nous avons trouvé en ce verset une preuve étincelante !

5- Mais encore, dès lors que nous posséderons l'arme atomique, devons-nous déclencher le méga prosélytisme nucléaire ? Un Hiroshima de la foi pour accomplir le dessein divin ! Et n'objectons pas que Dieu n'a pas voulu que tous les hommes croient....ce serait contradictoire...tout du moins avec nos projets...

6- Ou alors, n'ai-je rien compris ? Nous sommes en position de faiblesse et nous devrions attendre notre heure ? La thèse du complot islamique est donc fondée ! Mais alors, sous nos doctes turbans il y a-t-il des champs de mines, des idées au phosphore, des paroles irradiantes ? Sous nos costumes-cravates d'intellectuels se dissimulerait-il un treillis kaki ? Dans ce cas, un terroriste serait-il le fils d'un théologien ayant anticipé et les kamikazes seulement des impatients ?

7- Face à la lecture de ce verset que vous défendez, que nous proposez-vous ? Une lecture historisante le cantonnant à un contexte de révélation ? Mais je ne suis pas d'accord : tout verset du Coran est un message universel et intemporel, et un milliard de musulmans pensent comme moi.

8- Ou alors, un moratoire ? En attendant quoi ? Que nous soyons en position de force ?

9- Les Imâms, les Savants, les Théologiens, les Intellectuels, n'auraient-ils donc aucune responsabilité ? Mais nous, les musulmans ordinaires, disons que leur lecture les engage et nous engage. Nous disons que le cas présent cet engagement, on l'aura compris, mène droit à la confrontation et maintient un esprit de dominateur ; Or, il n'y pas de pires tyrans que ceux qui ont été frustrés de leur faiblesse.

10- Quel choix face à cette théologie de guerre ? Le silence ? La discrétion ? L'expectative ? Le double discours ? L'autruchisme ? Soyons responsables, par Dieu ! Osons affronter la réalité de notre héritage.

11- Croyons-nous que l'on puisse prétendre penser l'islam sans réformer les visions du passé ? Que faut-il donc attendre ? Un miracle ? Ou bien que nous abandonnions une partie de notre Coran, contraints et forcés ?

Beaucoup de questions pour une seule réponse : Il y a urgence à relancer la réflexion et le dialogue, à cesser de nous empêtrer en certains acquis séculiers assenés comme des vérités révélées. Chaque musulman est en réalité un acteur de sa religion, il la construit ou la détruit. Chaque musulman est un acteur de ce monde, il le construit ou le détruit.

A ma modeste contribution, le cas de ce verset litigieux devrait nous permettre de mesurer concrètement le chemin et les enjeux d'une lecture juste du Coran, tout comme il nous aidera à comprendre comment l'on peut trahir ou servir le Texte. Il me semble que réside là la clef essentielle du devenir des musulmans, établir une juste relation, de cœur et de raison, à leur Livre.

## **Partie I : Que dit donc réellement ce verset ?**

Je présenterais ma démonstration en cinq points en espérant arriver à en rendre digeste la nécessaire technicité... c'est à ce prix que l'on peut espérer comprendre certaines difficultés du Coran.

Nous rappelons en note ces cinq axes de notre méthodologie exégétique,<sup>[1]</sup> cette étude les mettra concrètement en œuvre. De même, nous reporterons en note les transcriptions des originaux et certaines précisions grammaticales.

Ainsi donc, nous avons :

***“Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...”S47.V35.***

Versus

***“ Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...” S47.V35.***

### **1- Etude du texte :**

Cette première étape de la démarche exégétique est primordiale, mais elle est aussi la plus ingrate, ce dont je m'excuse. Bien évidemment nous parlons du texte arabe et, pour simplifier, il est possible de ne s'intéresser qu'au segment souligné dans le texte du verset, véritable objet du litige :

فَلَا تَهِنُوا وَتَدْعُوا إِلَى السَّلَامِ وَأَنْتُمْ الْأَعْلَوْنَ وَاللَّهُ مَعَكُمْ وَلَنْ يَتْرُكَكُمْ أَعْمَالَكُمْ.

Ce segment se lit : « **fa lâ tahinû wa tad'û ilâ-s-silm** ».

C'est ce passage qui, nous dit-on, est compris par tous les ulémas et traduit par tous les traducteurs comme signifiant : ***“Ne faiblissez pas [fa lâ tahinû], et n'appellez pas [wa tad'û] à la paix.”*** Rapidement, mentionnons que « **silm** » signifie « *paix* ».

- Le premier verbe « **tahinû** », « *faiblir* », est incontestablement marqué par la négation « **lâ** », **lâ tahinû** , ce qui signifie sans aucun doute : « **ne faiblissez pas** ».<sup>[2]</sup>

- Le deuxième verbe « **tad'û** », « *appeler* », n'est précédé que de la préposition de liaison « **wa** », et il n'est marqué directement par aucune négation ou autres prépositions grammaticales. Cependant, ce verbe d'après sa graphie « تَدْعُوا », « **tad'û** », semble conjugué sur le même mode que le verbe « **tahinû** »<sup>[3]</sup> et là réside précisément la difficulté principale de ce verset. En effet, à cause de l'absence de préposition devant ce verbe « **tad'û** » la phrase ne se comprend pas directement et, conséquemment, sept hypothèses de lecture au minimum, et non pas une seule comme on le prétend, peuvent être proposées afin d'en préciser la structure grammaticale et le sens :

a)- La première hypothèse postule que la négation **lâ** marquant le premier verbe, « **tahinû** », gouverne aussi en sous-entendue le verbe « **tad'û** ». On lirait alors comme ceci : « **fa lâ tahinû wa [lâ] tad'û** » ce qui se comprend : “**Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix**”, le [lâ] sous-entendu négativant alors le verbe « *appeler* ». Cette possibilité est grammaticalement correcte, mais, il resterait à prouver que cette négation, un ordre pouvant devenir un interdit, soit réellement sous-entendue. Prétendre qu'un verbe, un mot, une préposition, sont sous-entendus en un texte doit reposer sur des éléments probants, et ce, d'autant plus, lorsqu'il s'agit de la « Parole » de Dieu.

Ce cas de figure est pourtant le plus fréquemment retenu, et l'on cite généralement l'avis de Az-Zamakhsharî, philologue de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire, mutazilite, mais unanimement reconnu pour sa haute compétence en la matière. Effectivement, il mentionne cette possibilité comme grammaticalement probable et valide cette lecture, mais sans pour autant fournir de preuves à cette hypothèse.

b)- La deuxième hypothèse suppose que le verbe « **tad'û** » est au subjonctif et que la particule gouvernant ce subjonctif, elle aussi sous-entendue, serait « **in** ».<sup>[4]</sup> Dans ce cas l'on comprend alors : “**Ne faiblissez pas, et si vous appelez à la paix quand vous êtes en position de force** [sachez que] **Dieu est avec vous...**” La possibilité de faire la paix est ici clairement indiquée.<sup>[5]</sup>

Comme précédemment, cette deuxième possibilité grammaticale est tout aussi correcte, et le même Az-Zamakhsharî la signale clairement en son tafsîr. Mais, curieusement, lorsqu'on fait mention de cet auteur de référence cette citation est tronquée<sup>[6]</sup> ! J'ajouterais que d'autres prépositions régissent le subjonctif : ainsi si l'on suppose que la préposition sous-entendue serait « **li** », ce que rien selon cette logique n'interdit, on obtient alors : “**Ne faiblissez pas, afin que vous puissiez appeler à la paix lorsque vous êtes en position de force...**” D'autres possibilités seraient tout aussi théoriquement envisageables en fonction des prépositions choisies.

c)- La troisième hypothèse de lecture est citée par Tabari, le grand commentateur de la fin du III<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire, respecté spécialiste de la langue coranique. Après avoir rappelé la première hypothèse, il mentionne que le verbe « **tad'û** » pourrait

tout aussi bien être au subjonctif.[7] On suppose en cas que la préposition sous-entendue étant alors généralement « **an** ». D'autres exemples coraniques de cette particularité sont bien connus comme par exemple en : **S42.V35**. L'on doit alors comprendre ainsi : “ **Ne faiblissez pas, et que vous appelez à la paix quand vous êtes en position de force** [sachez que] **Dieu est avec vous ...**” Le sens au final est identique à la lecture précédente.

d)- La quatrième hypothèse est aussi citée par Tabari. Il mentionne ainsi l'avis de Ibn Zayd, commentateur du Coran de la génération dite des Suivants, qui explique le verset en spécifiant que le premier verbe est une négation : « *ne faiblis pas* », et le second une affirmation : « *appelle à la paix* ». On notera que Ibn Zayd estime que ces deux verbes, semblant pourtant à la deuxième personne du pluriel ( *ne faiblissez pas....appelez...*), doivent être compris à la deuxième personne du singulier, le sujet étant ici le Prophète **SBSL**. Le phénomène est connu, le Coran représente un état de la langue arabe bien antérieur aux normalisations grammaticales du II<sup>ème</sup> siècle, et le texte coranique comporte de nombreuses particularités grammaticales, accord des verbes, des temps, des pronoms, etc. qui au regard du canon de la langue arabe postérieur seraient des ‘*incorrections*’. Selon l'avis de Ibn Zayd ont lit alors : “**Ne faiblis pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...**”

e)- La cinquième hypothèse est due aussi à Tabari. Il s'agit en fait d'un autre cas de ce que Tabari nomme subjonctif de substitution et il paraphrase le verset comme suit : « *Ne soyez pas faibles à leur égard, et vous les appelez (ou tu les appelle) à la paix et à la conciliation.* »[8] Signalons qu'une particularité orthographique de la langue arabe empêche de savoir si Tabari a voulu dire « *appelez-les* » ou « *appelle-les* », cette dernière possibilité étant directement liée à celle évoquée par Ibn Zayd. [9] A la note 8 nous montrons qu'au final le verbe appeler est en ce cas l'équivalent d'un impératif faible. On traduit alors selon l'accord retenu le verset de deux manières :

- “ **Ne faiblissez pas, et appelez à la paix...**” et c'est cette solution qui semble avoir été retenue par le Professeur Hamidullah ainsi que par M. Gloton.[10]

- “ **Ne faiblissez pas, et appelle à la paix...**” et il s'agit là de la traduction que j'ai personnellement retenue.

Concernant cette dernière possibilité de traduction et afin que les arabisants n'en perdent pas immédiatement leur latin et leur sang-froid, nous aurons parfaitement noté le changement de pronom personnel. Mais, pour ne pas alourdir l'exposé, nous expliciterons ce fait à l'avant dernier point de la partie III.

**Les quatre dernières propositions offertes par l'éminent Tabari pourraient nous suffire comme justification. Ceux qui voudront arrêter là leur lecture le peuvent, l'argument d'autorité satisfaisant généralement les chercheurs. Mais, face en réalité à plusieurs possibilités, sur quels critères placer à la plus haute marche du podium la bonne solution ?**

A vrai dire, l'argument d'autorité et méthodologiquement faible, si ce n'est nul, et ce que je ne reconnais pas aux autres je ne peux l'accepter pour moi-même. Ainsi, il conviendra d'expliquer par quels critères rigoureux et concordants l'on peut prouver la validité d'un choix. C'est donc là l'objet de la suite de notre méthodologie exégétique.

En toute rigueur, au terme de cette première étape essentielle nous pouvons faire le bilan suivant : Sept propositions de compréhension et donc de traduction sont à retenir :

**1 - “Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...”**

**2 - “ Ne faiblissez pas, et si vous appelez à la paix quand vous êtes en position de force...”**

**3- “Ne faiblissez pas, afin que vous puissiez appeler à la paix lorsque vous êtes en position de force...”**

**4 - “ Ne faiblissez pas, et que vous appeliez à la paix quand vous êtes en position de force...”**

**5 - “ Ne faiblis pas et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...”**

**6 - “Ne faiblissez pas, et appelez à la paix quand vous êtes en position de force...”**

**7 - “ Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...”**

Ainsi : Il n'existe pas, comme on le prétend, une seule lecture possible mais bien sept. Grammaticalement toutes ces hypothèses ont la même valeur théorique. De plus, et en résumé, cette première approche ne produit au final que deux sens, mais opposés ou contradictoires : Appeler à la paix ou pas ? On notera qu'une seule possibilité sur sept s'oppose ici au principe de paix

Cependant, nous avons fait remarquer que l'on ne disposait pas d'éléments permettant d'affirmer que telle ou telle préposition était sous-entendue pour expliquer la forme et le statut apparents de notre verbe « **tad'û** », « *appeler* ». Ainsi, les trois dernières propositions (5-6-7) sont-elles largement préférables puisqu'elles ne font pas recours à ce procédé, elle ne se permettent pas de supputer sur un éventuel sous-entendu de Dieu. Nous développerons cette idée au dernier point de la deuxième partie.

Malgré tout, il convient encore de rechercher en poursuivant nos étapes exégétiques quels autres éléments de compréhension nous permettront de départager ces deux possibilités théoriquement envisageables.

## **2 - Etude des « circonstances de révélation » :**

Il n'est connu aucune « circonstance de révélation » authentifié pour ce verset, ni pour aucun autre de cette sourate. Cela rend au demeurant la datation de cette sourate difficile. Elle apparaît toutefois sans aucun doute Médinoise, sa thématique en atteste : dogme, eschatologie mais aussi combat et, dit-on, une problématique liée aux hypocrites. De plus, le style et le rythme la rendent proche des sourates de la dernière période Mecquoise. Une hypothèse classique en ferait une révélation située après la bataille de Badr, en l'an 2 Hégire, mais sans réellement disposer d'éléments pour l'affirmer. Au final, il est raisonnable de situer cette sourate dans les premières années de l'Hégire.

Nous ne pouvons donc pas nous aider de l'étude de « circonstances de révélation » pour résoudre notre problème.

## **3- Indications prophétiques, la Sunna :**

Bien qu'il n'y ait pas de « circonstances de révélations » authentifiées connues, nous pouvons rechercher dans la Sunna un exemple prophétique qui nous permettrait de fixer une orientation aux possibles interprétations exégétiques pour l'instant encore en présence. De nombreux exemples tirés de la Sunna prouvent que le Prophète **SBSL** fut toujours à la recherche de la paix et de la conciliation. Nous n'en citerons qu'un, parfaitement adapté au propos de ce verset :

Deux ans après la signature du traité de Hudaibiyah (An 6), qui en apparence avait semblé être un **affaiblissement**, les musulmans purent réunir une armée considérable pour l'époque, et que l'on dit composée de 10.000 hommes. Ainsi, lorsque le Prophète **SBSL** marcha à la tête de cette armée pour conquérir la Mecque, et s'il avait appliqué la lecture proposée classiquement pour notre verset, il aurait dû écraser ses ennemis de 20 ans du fait de sa supériorité numérique. Or, il profita de l'impression causée par sa « **position de force** » pour négocier sans combat une reddition accordant « **paix** » et protection à tous les habitants de la ville. Il est donc clair qu'en ce cas son agissement fut en parfait accord apparent avec la compréhension du verset ainsi formulée : “ **Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...** ”. Chacun sait, et là réside l'argument, que le Prophète **SBSL** n'agissait qu'en pleine conformité avec la Révélation. Notons que le choix du singulier « **appelle** » se justifie ici parfaitement du fait que cette décision relevait seulement des prérogatives du Prophète **SBSL**.

Il y a donc ici une indication puissante en faveur de l'hypothèse : “ **Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...** ”

L'on pourrait toutefois objecter que nous ne savons pas si le Prophète **SBSL** a agi en fonction du principe général contenu en ce verset ou si, sur injonction divine, il aurait opté pour une autre stratégie à cette occasion. Bien que cette hypothèse soit par trop spéculative, nous la prendrons en compte par souci de rationalité méthodologique. Nous noterons cependant que sourate " al fath " « la Victoire », **S48**, annonçant la prise de la Mecque est immédiatement située dans l'ordre du Coran après notre **V35** (**S47** ne comportant que 38 versets) et cela ne peut être le fruit du hasard.

Poursuivons notre analyse.

#### **4- Etude du contexte littéral :**

Cette sourate est logiquement de tonalité très générale. Les 38 versets qui la composent ne mentionnent textuellement et explicitement aucun événement repérable avec certitude. La construction est très particulière, passant alternativement d'un verset s'adressant aux croyants à un autre traitant de dénégateurs sans autres précisions.[\[11\]](#)

**1-** Classiquement, nous l'avons dit, il nous est proposé une lecture circonstanciée de cette sourate situant le discours coranique après la bataille de Badr et en vue des préparatifs de celle de Ohod. On aboutit ainsi au **V33** où il est stipulé que les véritables croyants seront ceux qui auront accepté le **combat** en obéissant à Dieu et à son Prophète. Dans ce contexte notre **V35** dit : « **ne faiblissez donc pas** » conseil à comprendre comme un encouragement à affronter l'armée Qurayshite qui préparait la guerre (Ohod). La suite : « **n'appellez pas à la paix** » signifie dans ce contexte d'inquiétude légitime chez les musulmans à Médine « *ne cherchez pas à cette occasion à pactiser afin d'éviter ce combat sur lequel vous avez des inquiétudes alors que je vous l'ai prescrit (voir **V20** et **33**)* ». Pour les rassurer, Dieu leur dit alors : « [Je vous garantis] **que vous êtes** [malgré les apparences] **en position de force** (ou en une position plus élevée aux yeux de Dieu) **car Dieu est avec vous et il ne laissera pas perdre vos actions.** » **V35**.

Cette lecture projetée sur des événements historiques particuliers conserve donc la compréhension « classique » : “ **Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...** ”. Mais, cette historisation aboutit au final à valider un sens restreint et particulier, totalement circonstancié, et qui écarterait de fait toute interprétation généralisable jusqu'au-boutiste. En effet, ce sens circonstancié peut se comprendre en sa portée générale comme signifiant : Le premier principe est de ne jamais être en position de faiblesse, le deuxième principe est qu'en certaines circonstances il est préférable d'aller au combat même si les apparences laissent à penser que l'ennemi est plus fort. On comprend parfaitement, qu'en ce cas de figure, refuser le combat ce serait capituler. Mais je ne pourrais valider cette lecture du contexte littéral et son résultat pour deux raisons :



a)- Elle manque singulièrement de preuves : rien dans le texte ne permet explicitement de prétendre qu'il s'agit là d'un discours en lien avec les préparatifs de la bataille de Ohod.

b)- Rappelons que Ohod fut un demi-succès ou une demi-défaite et, dès lors, un tel conseil aurait été pour le moins aléatoire et la prédiction de Dieu incertaine, ce qui ne se peut.

**2-** Conformément à l'absence d'indication temporelle de cette sourate, l'on doit donc en faire une lecture de type général. Il s'agit alors d'un discours s'adressant aux musulmans sur la nécessité de combattre dès lors qu'ils sont menacés. En effet, les premiers mots du premier verset sont : « **Ceux des dénégateurs qui s'opposent à la voie de Dieu** » (V1) sans autres précisions. C'est le V20 qui, prescrivant le **combat**,<sup>[12]</sup> permet de comprendre que l'opposition de ces dénégateurs (**kâfirûn**) est de nature militaire. Or, nous retrouvons exactement ces mêmes mots « **Ceux des dénégateurs qui s'opposent à la voie de Dieu** » au V32, puis au V34. Le propos de la sourate s'inscrit donc avec cohérence dans le cadre coranique général d'un jihâd défensif. Par conséquent, le V35 permet en ce cas une double lecture :

a)- Selon la lecture « classique » du V35 : “ **Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...** ”. Ceci signifierait qu'en cas d'agression militaire préalable, la réponse armée doit être menée jusqu'à la défaite des agresseurs, ce qui se comprend logiquement et n'est en rien un appel à la guerre totale.

b)- Selon l'autre signification possible : “ **Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...** ”, la cohérence du discours n'en est pas pour autant rompue ; une fois les hostilités maîtrisées il est conseillé de rechercher une négociation de paix pour stopper le plus rapidement le conflit ; l'objectif final n'étant pas la recherche de la guerre mais de la paix.

Nous aurons donc pu observer que l'ensemble des sens dégagés par l'analyse littérale est en faveur, selon des modalités différentes, de la recherche de la paix et non pas de son refus conquérant.

## **5- Etude de la cohérence coranique :**

Ce temps est essentiel. Outre que la raison l'impose et le nécessite, le Coran en stipule lui-même le principe : “ **N'examineront-ils donc pas avec discernement le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu ils y retrouveraient certainement maintes contradictions.** ”S4.V82. Cette injonction fonde pleinement une recherche de cohérence interne sur l'ensemble du texte coranique, et elle lui confère une importance exégétique capitale.



Or, nous lisons dans le Coran, en un même contexte d'agression possible à l'égard des musulmans : **“Rassemblez contre eux vos forces...mais s'ils inclinent à la paix, alors fais de même, et place ta confiance en Dieu...” S8.V60-61.**

Selon ce principe de cohérence coranique, la lecture de **V35** : **“Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...”** est contradictoire avec le verset précédent.

Alors que : **“Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...”** respecte la logique interne du Coran.

Notons la symétrie de construction et de propos de ces deux versets. Dans les deux cas il est demandé d'être en position de force mais, il est clairement indiqué que l'objectif, la finalité, est la recherche de la paix.

Cet argument de cohérence est ici hiérarchiquement fort et, combiné à une possibilité grammaticalement correcte et admise, il impose ici de comprendre et traduire notre verset **35** par : **“Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...”**

Pour être juste, il a été parfaitement perçu l'incohérence résultant de la proposition classique, ainsi a-t-on décidé d'abroger le verset contradictoire (S8.V61) ! D'autres ont cru distinguer en ces deux versets des cas de figure différents, situation n'impliquant donc pas de problème de cohérence. Pour la critique : Cf. infra deuxième partie.

### **Synthèse :**

Nous aurons donc fourni selon plusieurs niveaux d'analyse exégétique (les cinq principes précisés en note 1) des preuves et arguments cohérents et convergents. Cette démarche exégétique rigoureuse aura permis de prouver quelle compréhension, et traduction, nous devons donner à ce verset. Parallèlement, il aura été possible de dégager la seule solution possible parmi les différentes propositions que nous avons discutées. Ainsi, le sens mis en évidence : **“Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force. Et Dieu est avec vous, et il ne laissera pas vaines vos œuvres.”** est le seul qui soit compatible à la fois avec :

1) Les données grammaticales et linguistiques. 2) L'analyse contextuelle littérale. 3) La pratique du Prophète. 4) Le principe de cohérence coranique. Soit une parfaite cohésion sur l'ensemble du processus exégétique puisque nous ne disposons pas du cinquième point, les « circonstances de révélation ».

Inversement, aucune des autres propositions ne remplit ce cahier de charge. Et notamment celle considérée comme « classique » : **“Ne faiblissez pas et**

***n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...***” qui ne peut conséquemment être validée.

Nous aurons pu concrètement, éléments de comparaison et de démonstration en main, comprendre par quels mécanismes l'on peut induire le sens d'un verset du Coran en fonction de choix préétablis. En l'occurrence, cet exemple illustre tout à la fois une nécessité et une mentalité. Nécessité d'arguments coraniques, et donc théologiques, pour justifier les politiques expansionnistes califales sans cesse demandeuses. Nécessité régulière de mobiliser les musulmans au jihâd, parfois défensif, parfois offensif. Nécessité de recréer l'unité politique de la Oumma autour d'un thème fédérateur lorsque les empires et la Oumma furent menacés de l'extérieur ou de l'intérieur. Mentalité d'une vision islamo-exclusiviste. Mentalité propre à un peuple qui a connu la gloire et le triomphe. Mentalité d'un peuple qui a connu la décadence et ne put sauvegarder qu'un espoir millénariste.

Quoiqu'il en soit, ce verset, comme tant d'autres, ne pourra légitimer la volonté des hommes au nom de Dieu.

Notre démonstration pourrait donc s'arrêter là.

Cependant, pour ceux qui auraient le désir d'aller plus avant, nous ajoutons une deuxième partie dont les données instruisent et confortent notre exégèse et traduction. Notamment, nous y apporterons d'autres informations justifiant que l'on doive traduire le verbe *appeler* au singulier, « *appelle* », plutôt qu'au pluriel « *appelez* », ce qui en soi serait bien la seule singularité de notre traduction...

## **CONCLUSION.**

On l'aura compris, ce n'est point de couper les alif en quatre qui nous préoccupe mais bel et bien les enjeux exégétiques. Affirmer que le Coran nous enseigne de préparer la guerre pour ne pas à avoir à accorder la paix a pu correspondre à une certaine vision du monde et de la politique. Mais, nous l'aurons démontré, cette géopolitique n'appartient pas au Message coranique. L'exégèse du Coran, on le voit, n'est en rien une discipline anodine. Chacun sait, et reconnaît, en tant que croyant, que notre Livre est fondateur et souverain. Toute exégèse du Texte est donc lourde de conséquence.

Et nous disons ceci :

**“ Le Coran, plus que notre passé, est notre avenir.”**

Il y a urgence, au temps présent, à ce que nous lisions le Coran autrement que sous la houlette de nos prédécesseurs. Nous devons fournir à nouveau un tel effort exégétique, car il en va de notre devenir en ce monde nouveau. Cela ne signifie pas qu'il faille effacer avec dédain les acquis transmis par les anciens commentateurs du Coran. Il n'y aurait là qu'une funeste influence d'une modernité destructrice.

Mais, en toute lucidité, et en toute objectivité, force est de reconnaître que le contexte historique ayant donné lieu à certaines de ces lectures est définitivement révolu. Il nous faut donc développer un esprit critique, méthodologiquement fondé, afin de dégager, non pas une exégèse en conformité avec notre réalité, mais une exégèse conforme d'avec le Coran. Cela en toute littéralité, pour la recherche du sens intemporel et universel de la Révélation, sens qui ne peut qu'être, par essence, qu'en parfaite adéquation avec notre situation actuelle.

D'aucuns prétendent « penser le Coran » en le reléguant aux oubliettes de l'Histoire, ce n'est point notre propos. D'autres laissent en suspend les difficultés dont nous avons héritées et proposent un « penser autour du Coran ». Pourrait-il y avoir d'un côté des « nouveaux penseurs de l'Islam », et de l'autre des exégètes coupés de notre réalité depuis des siècles ! Cet état de fait est schizophrénique.

Ou bien cela signifie-t-il que la pensée islamique s'autonomise et que l'exégèse doit être confiée à ceux qui, selon cette logique ne seraient donc pas considérés comme des penseurs ? Cette délégation de l'exégèse des textes par nos intellectuels nous fait courir, d'une part, le risque d'adhérer à un discours déconnecté du Coran, et, d'autre part, conséquence directe, elle programme à terme l'abandon du Coran comme fondement de la pensée islamique.

Il y a urgence, encore une fois, à ouvrir le dialogue et l'effort, l'ijtihâd, dans la plus grande fidélité au Texte et selon des exigences de rationalité et de fiabilités renforcées. Déverrouiller ce cœur dont nous parle le Coran, le cœur sémite, le siège de l'intelligence et de la sensibilité conjointes.

C'est à cette unique perspective, à notre modeste mesure, que nous nous efforçons d'appeler et de participer.

Dr Al Ajamî.

## **Partie II : Quelques compléments d'informations et de réflexion.**

### **• De l'abrogation.**

Al Qurtubî rappelle que ce verset, lu selon l'opinion majoritaire : “ ***Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix quand vous êtes en position de force...***”, abroge, de l'avis de nombreux commentateurs du Coran, le verset que nous avons cité au sujet de la nécessaire cohérence du Coran : “***...mais s'ils inclinent à la paix, alors fais de même, et place ta confiance en Dieu...***”**S8.V61**. La cohérence interne du Coran, qui était menacée par une interprétation contradictoire est ainsi promptement rétablie. A ceci près, que ce même Al Qurtubî mentionne, qu'à l'inverse, d'autres ont soutenu que notre verset était abrogé, et ce par ce même **V61.S8** ! Il y a en cette auto-annulation l'aveu de l'artifice total du principe abrogeant-abrogé. Sur quels critères décide-t-on du caractère abrogeant ou abrogé ? Encore une citadelle que l'on ne devrait pas approcher ? Je préciserai seulement,

que si nous voulions valider le verset censé fonder le principe d'abrogation, **S2.V106**, ce principe, selon la lettre même de ce verset, serait une prérogative purement divine, et cela se comprend aisément.

Cet exemple démontre en soi l'arbitraire régnant en ce domaine. Comment pourrait-il en être autrement, alors même qu'aucun verset du Coran ne stipule être l'abrogeant ou l'abrogé d'un autre, et que le Prophète, dont on serait en droit d'attendre que cette prérogative ne relève que de sa seule connaissance, n'a jamais cité en un hadîth authentifié un tel phénomène, et encore moins précisé que tel verset était abrogé ou abrogeant !

User du concept d'abrogeant-abrogé est déjà, pour nous, l'aveu d'une contradiction perçue entre l'interprétation soutenue et d'autres versets s'y opposant, l'arme fatale consistant à déclarer abrogé le verset contradictoire. Je dis bien contradictoire et non pas contradictoire. Sans vouloir d'avantage ici discuter du principe, nous dirons simplement que tout verset déclaré abrogeant ou abrogé est ainsi qualifié par les commentateurs en fonction de leurs propres interprétations et sans aucune possibilité de pouvoir prouver leurs dires par le Coran ou le Hadîth.

Pour être complet, et concernant notre verset, certains ont cherché à contourner l'obstacle de cette abrogation réversible. Ils ont donc bien voulu croire qu'entre **S8.V61** et notre **S47.V35** les circonstances historiques étaient différentes et que, par conséquent, ces deux versets traitaient de sujets différents. De plus, dans un cas ce serait les ennemis qui demandent la paix, et dans l'autre les musulmans qui ne doivent pas la demander. Que l'on m'explique sur quel fil de sabre se situe cette distinction aussi casuistique que déconnectée de la réalité. Comment demander la paix quand on sait que l'adversaire doit la refuser de principe ?!

### • De l'argument d'autorité.

Il s'agit d'une pratique classique et traditionnelle consistant à renforcer une opinion admise par la mention itérative d'autorités de référence, un adoubement intellectuel en quelque sorte. Bien souvent, il est le refuge d'une fausse recherche, les avis des commentateurs passés remplaçant à moindre coût un investissement intellectuel personnel. Il nous faudra observer que l'argument d'autorité, méthodologiquement nul, est par contre psychologiquement d'une grande efficacité contraignante. En sa forme extrême ce procédé, qui n'a rien de scientifique, prend la forme de l'**ijmâ'a** ou consensus.

Là aussi, la partialité l'emporte de principe et, en notre exemple, il a été soigneusement omis de mentionner comme nous l'avons signalé certains avis cités par Tabari, ou la remarque complémentaire de Az-Zamakhsharî, puisqu'elles sont contraires à l'opinion qui s'imposa. Cet oubli s'explique aussi du fait même de l'argument d'autorité, celui-ci incitant inconsciemment de ne pas chercher plus loin, une autocensure frisant le suicide intellectuel.

Au sujet de ma traduction, il a été appliqué le même principe en affirmant que toutes les traductions donnaient le même sens : « ***Ne faiblissez pas, et n'appellez pas à la paix*** ». Là aussi, partialité ou insuffisance, cela alors même que nous avons cité le Professeur M. Hamidullah ayant traduit : “***Ne faiblissez pas, donc, mais appelez à la paix alors que vous avez le dessus...***”. Nous aurons présentement ajouté la contribution de M.Gloton.

L'inexistence réelle d'un consensus, même en un temps donné, rend en soi aussi inutile que faux tout argument d'autorité tel que : « *Tous les ulémas ont dit* » », ou conséquence directe : « *Celui qui dit le contraire n'est donc pas un savant* », ou conséquence de la conséquence : « *Si son avis est différent c'est donc un hérétique* »...sans autres commentaires.

### • **Ce verset est-il ambigu ?**

Il convient à présent de pénétrer plus avant au cœur même de la problématique ; une ambiguïté « ortho-graphique » en ce verset, nous l'avons signalé, qui est le véritable support de la difficulté de compréhension. Et, pour être tout à fait précis, il conviendra d'examiner une subtilité que nous avons laissée volontairement en suspend jusqu'à présent.

Quelques connaissances d'arabe s'imposent pour aborder ce dernier sujet, nous espérons pouvoir exposer la problématique simplement :

Mais, auparavant, faisons l'observation suivante : D'aucuns pourraient être tentés de penser que ce verset est ambiguë. En effet, nous l'avons vu, il a été proposé plusieurs interprétations que l'on pouvait réduire théoriquement à deux sens contradictoires. Nous pourrions refuser la question, attendu que nous avons démontré qu'une seule possibilité était fondée. Mais, un verset peut-il être ambigu ? Cela n'a pas, pour nous, de sens. Comment Dieu en sa dernière Révélation pourrait-il avoir communiqué un texte comportant des ambiguïtés ?! Nous renvoyons ce débat de fond, faute de pouvoir ici ouvrir ce dossier.

Cependant, notre problématique provient malgré tout à l'origine d'une « ambiguïté » du verset **35** car, comme il n'y a pas de fumée sans feu, il n'y a pas d'interprétation sans supports. Je le répète, la présence de cette « ambiguïté » d'un type très particulier comme nous allons le constater, ne signifie en rien que le verset soit en lui-même ambigu.

Présentement, l'équivoque provient d'un problème d'écriture, de graphie orthographique plus exactement :

Relisons le segment litigieux en arabe : *فَلَا تَهِنُوا وَتَدْعُوا إِلَى السَّلْمِ*, « **fa lâ tahinû wa tad'û ilâ-s-silm** ». Nous avons fait observer dans la partie grammaticale que le verbe « **da'â** », « *appeler* », conjugué « **tad'û** », était au cœur du problème. C'est qu'en effet, lue directement sous cette forme, cette phrase ne peut en arabe se comprendre clairement. Le verbe tel qu'il apparaît dans le texte coranique « **tad'û** », تَدْعُوا, a la forme graphique d'un apocopé ou d'un subjonctif à la deuxième personne du pluriel, pluriels qui dans l'écriture de l'arabe sont marqués graphiquement par un **alif** final. Toutefois, nous l'avons vu, ce verbe nécessitait alors d'être induit par une préposition entraînant un de ces deux modes verbaux (apocopé ou subjonctif), or cette préposition est absente du texte concernant le verbe « **tad'û** ». Autre observation, la graphie de ce verbe évoque celle du premier verbe, « **tahinû** », « *faiblissez* », تَهِنُوا, porteur d'un alif final, ce qui laisserait à penser que « **tad'û** » est conjugué lui aussi comme « **tahinû** » à la deuxième personne du pluriel. Il fut par conséquent logiquement imaginé qu'une telle préposition devait être sous-entendue, ce qui est grammaticalement possible et envisageable ; d'où les diverses solutions et suppositions grammaticales ayant donné lieu à autant d'interprétations y compris opposées en sens. En ces hypothèses grammaticales l'on a majoritairement cherché à conserver le verbe *appeler* à la deuxième personne du pluriel « *appelez* » car c'est ce que semble bien témoigner la graphie coranique, تَدْعُوا, du fait de la présence du alif orthographique final. Ce choix relève aussi de la recherche d'une interdiction qui, à défaut d'être explicitement mentionnée, le sera alors implicitement.

Tel est donc la nature exacte de « l'ambiguïté » de ce verset.

• **Pour quelles raisons ai-je choisi de traduire : « *Ne faiblissez pas, et appelle à la paix* » ?**

Nous l'avons dit, il s'agit là de la seule singularité de notre traduction, mais il ne s'agit à vrai dire que d'un détail de puriste, puisque cela ne modifie en rien le sens voulu par le verset. Et même si nous rappelions que Ibn Zayd avait compris les deux verbes, « *faiblir* et *appeler* » au singulier, il nous reste à expliciter notre propre choix.

Nous aurons compris que toute la problématique, « l'ambiguïté », provient de la présence d'une simple lettre, le **alif** porté à la fin du verbe تَدْعُوا. Cet alif, répétons-le, ne se prononce pas et il ne sert par convention qu'à marquer le pluriel. Or, il s'agit d'une convention d'écriture bien postérieure au Coran. Dans les plus anciens manuscrits, l'usage de la lettre **alif**, quelque soit sa position dans les mots, est très irrégulier et sans règles sûres. Nous savons tous que le Coran n'est pas descendu tout écrit du Ciel mais que, lorsque les premiers scribes du Prophète, notamment Zayd ibn Thâbit pour Abû Bakr et ensuite Uthmân, et ceux qui lui succédèrent, eurent à mettre par écrit le Coran, ils utilisèrent une écriture archaïque très défectueuse, notamment : pas de points diacritiques, pas de voyelles, et un usage du

alif très aléatoire. L'écriture fut progressivement améliorée, les conventions précisées et fixées. Concernant le texte même du Coran, la graphie actuelle remonte à l'édition dite du roi Fouad de 1923. Cette dernière révision, qui avait entre autres objectifs de normaliser l'orthographe de la version dite Hafs, a malgré tout laissé des centaines de « particularités » de ce genre.<sup>[13]</sup> Le lecteur inattentif ne les relève généralement pas, ou les corrige par automatisme dès lors qu'il est arabophone. Toutes les éditions courantes du Coran sont établies à partir de ce travail de 1923.

Ceci étant, notre recherche nous a conduit à observer dans le Coran des anomalies relatives à l'écriture du verbe « **da'â** », « دعا », « appeler » qui donne notre fameux **tad'û**. Ces anomalies s'expliquent principalement du fait de l'irrégularité de ce type de verbes que l'on qualifie d'ailleurs de défectueux. Citons un exemple significatif en **S70.V17** :

"تَدْعُوا مَنْ أَدْبَرَ وَتَوَلَّى" qui se lit « **tad'u man adbara wa tawallâ** » et se traduit : « **Il appelle celui qui se détourna et se déroba** » si l'on traduit le sujet du verbe qui est au **V15** par « feu ou Enfer ». Ou bien on traduit aussi par : « **Elle appelle celui qui se détourna et se déroba** » si on traduit le sujet (**lazâ**) par « flamme ». En arabe ce mot est féminin. Toutes les traductions que j'ai consultées concordent, bien que ce ne soit aucunement une preuve, et donne l'accord du verbe **tad'û** au singulier car, et là réside la preuve, il ne fait aucun doute que le sujet, « feu », ou « flamme »<sup>[14]</sup> est un et entraîne un accorde du verbe « appeler » au singulier. Pourtant, comme on peut le constater en ce verset, le verbe **da'â**, « appeler » a graphiquement une forme plurielle « **tad'û** », تَدْعُوا ce qui est tout à fait fautif du point de vue des règles d'écriture normalisée mais parfaitement identique au « **tad'û** », تَدْعُوا de notre verset **35**. Il y a donc ici une « anomalie » similaire.

Pour illustrer et confirmer que de manière générale la graphie du **alif** pose problème dans les transcriptions du Coran, nous pouvons rapidement citer un autre exemple relatif à la mention incorrecte d'un **alif** en fin de verbe. Le verbe **talâ**, تلى , « réciter », est en effet du même groupe que le verbe **da'â**, et nous lisons :

رَبَّنَا وَابْعَثْ فِيهِمْ رَسُولًا مِنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَيُزَكِّيهِمْ إِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ

**“ Seigneur, suscite leur un Messager qui soit des leurs et qui leur récite les versets...” S2.129.**

De fait, dans le texte arabe, le verbe « réciter » porte un alif final « يَتْلُوا » qui lui confère en apparence une forme pluriel alors, qu'à l'évidence, s'agissant du Prophète, ce verbe devrait s'écrire sous la forme de la deuxième personne du singulier « يتلو » sans alif final. La recherche pourrait multiplier les exemples de ce genre.

Il est donc logique et probable de penser que dans le verset que nous étudions nous sommes dans un cas semblable et que la graphie « تَدْعُوا » est incorrecte. Il aurait donc fallu transcrire « تدعو » sans alif final, donc à deuxième personne du singulier. Ceci justifie en partie notre traduction : « **et appelle à la paix** ».

Il existe de plus une confirmation complémentaire : Nous avons montré que selon le respect de la cohérence interne du Coran, les versets : “**Rassemblez contre eux vos forces...mais s’ils inclinent à la paix, alors fais de même, et place ta confiance en Dieu...**” S8.V60-61 avait même signification que notre V35 : “**Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...**”. Si les sens en sont identiques, ces deux versets sont aussi symétriques structurellement parlant : L’on remarquera dans le premier verset tout d’abord un verbe au pluriel « **Rassemblez contre eux vos forces** », puis un passage au singulier « **s’ils inclinent à la paix, alors fais de même** ». Ceci s’explique du fait que si l’effort de guerre est collectif, justifiant un pluriel, la décision et la conclusion de la paix ne peut appartenir qu’au Prophète ou à une autorité ce qui justifie alors l’emploi du singulier. Ceci nous amène à penser qu’il en est rigoureusement de même en notre verset : « **Ne faiblissez pas** » au pluriel, et « **appelle à la paix** » au singulier, pour logiquement les même raisons.

#### • Une dernière réflexion.

Sans vouloir aucunement supputer sur « l’intention » de Dieu, l’on peut toutefois se poser la question suivante : Lorsqu’il s’agit d’interdire une chose -et qui plus est lorsqu’il s’agit d’interdire de rechercher la paix, chose d’importance- pourquoi décider d’une formulation qui ne soit pas totalement explicite ? Pourquoi donc choisir de formuler cet ordre en recourant à une interdiction sous-entendue, non mentionnée dans le texte ? Pourquoi n’avoir pas fait recours à la négation explicite [lâ] ce qui aurait levé toute ambiguïté, clarté qui s’imposait au vu de l’importance du sujet ?

Or, à l’inverse, cette supposée insuffisance apparente du verset entraîne au moins sept compréhensions différentes et, au final, deux ordres strictement contraires. L’on ne peut vouloir dire en même temps « **n’appellez pas à la paix** » et « **appelez à la paix** ». Si l’on suit ce raisonnement de simple bon sens, et si l’on admet que le discours de Dieu peut avoir sûrement des raisons qui nous échappent, l’on ne peut tout de même pas penser qu’Il introduirait Lui-même des ambiguïtés en Sa Révélation, qui plus est sur des sujets d’une aussi grande importance. Vouloir fonder une interdiction en recourant à des indications sous-entendues ne peut être que source de malentendus. L’on peut donc en conclure qu’en ce verset il ne peut y avoir de préposition sous-entendue ; Ainsi, sur l’ensemble des diverses hypothèses de compréhension proposées, une seule est issue d’une telle lecture, c’est-à-dire selon les modalités d’un discours direct grammaticalement correct et pleinement



explicite : “ ***Ne faiblissez pas, et appelle à la paix quand vous êtes en position de force...***”

Malgré tout, nous avons parfaitement conscience que cette démonstration ne pourra jamais être totalement suffisante puisque l'historicité du document, le Coran, semble porter définitivement trace de cet alif. Au final, point n'est là l'important.

Mais, d'une part, nous aurons démontré que la compréhension « classique » de ce verset ne reposait que sur un argumentaire faiblement étayé ne résistant pas à l'analyse. D'autre part, nous aurons apporté un nombre conséquent d'arguments cohérents et convergents qui justifient largement que nous retenions une autre possibilité de compréhension. Nous aurons démontré sans conteste et par de multiples voies méthodologiquement probantes que ce verset posait et confirmait des principes coraniques primordiaux :

- 1- La guerre n'est pas un objectif en soi, mais une nécessité lorsqu'il s'agit d'assurer la défense des musulmans.
- 2- La force et la puissance relèvent de l'action dissuasive.
- 3- Corollaire direct de ces deux principes : la paix est l'objectif premier, tout doit être mis en œuvre pour parvenir à cette noble solution.

---

[1] Je préciserais ici que je n'ai pas pour objectif ni méthode de torturer les versets jusqu'à ce qu'ils finissent par avouer ce que je pense. Tout comme il me paraît inconcevable qu'un verset, prétendument au nom de la multiplicité des interprétations fournies, puisse signifier tout et son contraire !

Progressivement, j'explique sur Oumma ma méthodologie exégétique en la série « Comprendre le Coran ». Mais, pour l'instant, je dirais seulement ceci : Mon présupposé est celui de la neutralité face à l'énoncé du texte. Il s'agit alors d'analyser le signifiant pour passer au signifié, en d'autres termes, lire le texte pour le comprendre. C'est cela, et uniquement cela que nous nommons exégèse, le reste est commentaires. Cette démarche objective repose principalement sur cinq axes participant tous de la littéralité :

- La sémantique, la lexicographie, la grammaire et la syntaxe.
- La recherche contextuelle liée aux « circonstances de révélation » authentifiées.
- Les indications prophétiques, la Sunna authentifiée.
- L'analyse contextuelle, c'est-à-dire l'environnement textuel où s'inscrit le verset en la sourate.
- La cohérence du verset étudié sur l'ensemble du propos coranique.

Méthode somme toute classique, mais qui menée avec objectivité et rigueur permet d'extraire le sens voulu par un verset. Ce processus ne possède de valeur que si l'on prend soin de ne pas investir à chaque étape certains présupposés ou acquis, et si l'on ne valide les résultats qu'en fonction de leur cohérence niveau par niveau et transversalement pour l'ensemble des cinq approches suivies. Enfin, nous postulons du fait que le sens ainsi mis à jour aura toujours valeur et vocation universelles et intemporelles quelque soit le degré circonstanciel du verset. L'étude de ce verset illustrera la cohérence et la force probante de cette méthodologie.

[2] Techniquement le verbe de cet impératif négatif est à l'apocopé, **al mudâr'i al majzûm**.

[3] Apocopé mais aussi subjonctif, car on ne peut distinguer ces deux temps aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> personnes du pluriel.

[4] « **In** » est une préposition d'hypothétique entraînant le subjonctif.

[5] L'expression وَأَنْتُمْ الْأَعْلَوْنَ , « **wa antum al a'lawn** » peut signifier soit : *être en position de force, avoir le dessus, être les plus forts*, mais aussi : *être en position élevée, être élevés*. L'on aurait pu ici retenir le deuxième choix et traduire : “ **Ne faiblissez pas, et si vous appelez à la paix**, [sachez que] **vous êtes plus élevés et Dieu et avec vous...** ”.

[6] Je cite : « **aw mansûb li idmâri in** », ce qui se traduit : « *Ou bien cela se comprend comme un subjonctif induit par la préposition « in » sous-entendue*. Tafsîr al Kashshâf.

[7] **wa al wajhu al âkhar an-nasbu 'alâ-s-sarfi**.

[8] Je cite : « **lâ tad'ufû 'anhum wa tad'uhum ilâ-s-sulhi wa-l-musâlamati**. » En cette paraphrase Tabari n'introduit pas de préposition supposée sous-entendue en disant : « **lâ tad'ufû 'anhum wa [lâ] tad'ûhum ilâ-s-silmi** » puisqu'il a étudié ailleurs cette possibilité, Cf. point c) et note 7. En conséquence, sa présente paraphrase du verset apparaît bien comme un cas d'application de ce qu'il a nommé un subjonctif de substitution concernant la forme verbale **tad'û** , c'est-à-dire en ce cas sans préposition sous-entendue. Sa paraphrase signifie alors : « *Ne soyez pas faible à leur égard, et vous les appelez* (ou « *et tu les appelle* ») *à la paix et à la conciliation* ». Cette paraphrase rend bien « l'archaïsme », c'est-à-dire un état ancien de la langue coranique, de cet emploi particulier qui, une fois bien compris, revient en fait à formuler un impératif faible par l'emploi d'un subjonctif sans préposition. De ce fait l'on doit traduire : « **appelez à la paix** » [ou « **appelle à la paix**]. Pour que ce point délicat soit tout à fait clair, nous précisons que ceci peut aussi se déduire du fait que Tabari n'a en aucune façon employé en sa paraphrase l'impératif « **ud'û** » ou le présent « **tad'ûna** », mais a cherché par cette paraphrase à illustrer ce que pouvait signifier l'emploi très particulier de la forme verbale **tad'û** en ce verset.

[9] En effet, il existe dans le texte de Tabari une confusion graphique entre **tad'u hum**, تدع + هم, soit la deuxième personne du singulier au présent ou à l'apocopé, et **tad'û hum**, تدعوا + هم, « *appelez-les* », deuxième personne du pluriel à l'apocopé ou au subjonctif, qui toutes deux s'écrivent de la même manière تدعوهم lorsque un pronom, ici **hum**, هم, leur est affixé, le **alif** marquant le pluriel disparaissant alors orthographiquement. Donc, de part cette imprécision orthographique et du fait que Tabari mentionne l'avis de Ibn Zayd pour qui le verbe appeler est au singulier, l'on ne peut réellement savoir l'accord choisi par Tabari en cette phrase.

[10] Concernant la traduction du Professeur M. Hamidullah, il faut bien évidemment le lire en sa traduction véritable. En effet, la traduction dite communément de Hamidullah, très largement diffusée par les autorités saoudiennes, n'est pas la sienne. Elle comporte de très nombreuses différences destinées à labelliser la lecture wahhabite, ce verset en est un bon exemple. Le Professeur M. Hamidullah a par ailleurs officiellement désavoué cette traduction. Je dois signaler ici une imprécision de ma part. J'avais dit que ma traduction était aussi celle de M. Hamidullah signifiant ainsi qu'il traduisait en positif « *l'appel à la paix* » et non pas en négatif « *ne pas appeler à la paix* ». Mais, nous venons de le citer, il emploie en sa traduction « **appelez à la paix** », alors que j'avais personnellement traduit « **appelle à la paix** ». Ne consultant pas les traductions pour traduire je n'avais pas relevé, par inadvertance, la différence lors de ma citation, que l'on veuille bien m'en excuser.

M. Gloton, éminent spécialiste de la langue coranique, en son considérable ouvrage « *Une approche du Coran par la grammaire et le lexique* », mentionne que l'on peut aussi traduire : “ **Ne faiblissez pas, et sollicitez la paix.** ”

[11] De façon caractéristique les versets se terminent soit par le pronom **kum** (*vous*), soit par le pronom **hum** (*eux*) ou parfois **hâ** (*elles*). Ce procédé donne à cette sourate un rythme très particulier, mais l'usage de ces pronoms et l'alternance rapide majeure de fait l'impression d'un discours dépersonnalisé, général.

[12] C'est d'ailleurs de là qu'est tiré à juste titre l'autre nom de cette sourate : « Le combat ».

[13] Signalons que certaines versions électroniques normalisent à présent nombre de ces incorrections.

[14] Précisons qu'en arabe la plupart des formes conjuguées indiquent par elles-mêmes le genre du sujet sans que l'on ait à recourir à des pronoms. Mais, toutefois, l'on ne peut distinguer au mode présent la deuxième personne du singulier masculin (*tu*) de la troisième personne du singulier féminin (*elle*) cas où le verbe s'écrivant et se prononçant alors de la même manière. Seul le contexte ou plus rarement l'ajout de pronom permet de préciser le cas.

---

### Troisième partie publié le 18/06/2010

***Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent il n'y a de dieu que Dieu. »***

L'actualité, la réalité, est là qui sans cesse nous interpelle ; violence et injustice, assoiffées soeurs de sang, attisent les braises, encore comme toujours, d'un foyer jamais éteint en le coeur des hommes. Et plus, crime ajouté à l'horreur, pas un partisan qui ne mêle à la folie des hommes la Religion. Mais, pour que ces jours de colère légitime n'engendrent la haine, s'impose à nous que nous prenions un temps de réflexion au sein même de la tourmente ; nous ne serions à même de l'exiger de l'autre...

Nous avons donné en une première partie à travers des citations du Coran l'esprit véritable de l'Islam quant à « *guerre & paix, violence* » et leur bâtard, le terrorisme.

Nous avons dû alors montrer que les versets en apparence « bellicistes », tel le « *verset du sabre* », avaient tous fait l'objet de manipulations, non pas textuelles mais interprétatives. En la deuxième partie, « *La colombe à l'épée* », nous avons longuement analysé par quels mécanismes l'on pouvait inverser le sens d'un verset non conforme à la volonté martiale des pouvoirs ayant exercé leur autorité sur le monde de l'islam. Nous avons par là mis en évidence un principe essentiel : la cohérence pleine et entière du Coran. Il nous sera donc donné de sonder en ce dernier volet la cohérence entre le Hadîth authentifié et le Coran ou, vu de l'autre côté du miroir, l'incohérence que la volonté des hommes induit. A cette fin, nous l'avons annoncé, nous allons nous intéresser à un **hadîth** authentifié, **sahîh**, très célèbre, l'archétype par excellence de tout un pan idéologique :

*D'après Abû Hurayra, le Messager de Dieu a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu. Qui dit cela, je respecterais sa vie et ses biens, sauf ce que de droit, en dehors de quoi il ne devra de compte qu'à Dieu. »*

Quoiqu'on en dise, quoiqu'on en lise, le propos est clair ; une déclaration de guerre permanente devant amener toute l'humanité à l'Islam.

A priori le texte est limpide, véritable mur, forteresse imprenable aux murailles parfaitement lisses, les mots ici ne semblent laisser prise à aucune interprétation et je ne pratique de toute façon pas l'interprétation. Au sommet de cette citadelle des générations de guerriers brandissent l'étendard de l'islam conquérant. Mais l'inscription en ces bannières, celles qui flottèrent aux vents porteurs de conquêtes et de bénédictions divines, celles qui aux flamboyants matins promettaient abondances de butins, d'or, de femmes et de chevaux, est plus cinglante encore<sup>1</sup> :

*« Il m'a été ordonné de combattre les gens*

*jusqu' à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu »*

Mais alors comment concilier ces paroles, pourtant parfaitement authentifiées, et les principes généraux de l'Islam ? Comment gérer cette insupportable contradiction entre le Hadîth et le Coran, car nous le savons tous, ou devrions le savoir, le Coran enseigne que les hommes adhèrent librement à la Révélation ou refusent librement de suivre l'ultime rappel de Dieu. Parallèlement, le Coran, nous l'avons à présent démontré, interdit d'être l'agresseur.

Nous lisons :

**“ Point de contrainte en religion...” S2.V256.**

**“ Leur guidée ne dépend pas de toi, car Dieu guide qui Il veut...” S2.V272.**

**“ Aucune âme ne connaîtra la foi sans que Dieu ne l’ait permis...” S10.V100.**

**“ Dis : « Je ne suis qu’un Avertisseur et un Annonceur...” S7.V188.**

**“ Proclame : « La vérité provient de votre Seigneur. » Ainsi donc, qui veut croire et qui veut donc mécroire...” S18.V29.**

**“Nous savons parfaitement ce qu’ils disent. Tu n’exerceras sur eux aucune contrainte, rappelle donc seulement par le Coran quiconque craint ma mise en garde.” S50.V45.**

Nous pensons de même à un principe théologique essentiel, parfaitement caractéristique de l’Islam, seule religion à l’avoir inscrit en lettres d’or en son Livre. Parole de sagesse inépuisables : **“ Si ton Seigneur en avait décidé ainsi, tout ce que porte la Terre aurait cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants !” S10.V99.**

Et contre toute hégémonie religieuse, comment ne pas nous rappeler : **“...A chacun Nous avons indiqué une voie générale [shir’atan] et un chemin spécifique [minhâjan]. Si Dieu l’avait voulu il aurait fait des hommes une seule communauté [religieuse], mais il en est ainsi afin de vous éprouver par ce qu’il vous a attribué. Rivalisez donc en bonnes œuvres, car c’est à Dieu que vous ferez tous retour. Il vous informera alors quant à vos divergences.” S5.V48.**

Nous avons vu les règles fondamentales présidant au Jihâd et nous savons qu’il ne peut être que défensif et non expansionniste ; ce que tout esprit sensé et tout cœur équilibré sait : **“ Autorisation leur est donné de se défendre lorsqu’ils sont combattus...” S22.V39.**

**“ Combattez sur la voie de Dieu ceux qui vous combattent et ne commettez aucune exactions...” S2.V190.**

**“ Et lorsqu’ils souhaitent la paix, fais de même, et place ta confiance en Dieu...” S8.V61.<sup>2</sup>**

Ce hadîth abrogerait-il donc le Coran ? Le Prophète, contre l’avis du Coran, a-t-il prôné un Jihâd permanent contre toute l’humanité ? Que signifient alors ces versets ou que signifie ce hadîth ?

Mais aussi, plus concrètement, comment gérer à notre époque, voire en situation de minorité, une parole aussi revendicative, aussi agressive, et potentiellement porteuse de conflits aussi graves que sans fin ? Un tel propos ne programme-t-il pas à présent la perte de « l’autre » lorsqu’on est subjectif, et la nôtre lorsqu’on est objectif... ?

## Que signifie donc ce hadîth ?

Tout d'abord, rappelons qu'il est admis que ce hadîth authentifié soit transmis selon des voies multiples, **sahîh mutawâtir**. Cette classification de haut grade lui confère une haute valeur. Ceci étant, son caractère mutawâtir est discutable, cf. note<sup>3</sup>. Une chose sûre, il est abondamment rapporté, notamment par Al Bukhârî, Muslim, At-Tirmidhî, Ibn Hanbal. L'on en dénombre plus d'une quarantaine de mentions pour les six sunan et, sur l'ensemble des grands recueils, plus d'une centaine. Ces simples chiffres indiquent clairement l'intérêt majeur qu'eut pour les musulmans cette parole du Prophète. Nous pouvons donc inscrire en lettres de feu cette terrible affirmation : « *Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu.* »

### Etude du texte et du contexte.

Fait essentiel, le hadîth tel que nous l'avons jusqu'à présent mentionné n'est en réalité qu'une version tronquée mais aussi celle que l'on cite le plus fréquemment si ce n'est uniquement. Fort heureusement, Al Bukhârî, et d'autres, en donnent aussi la version complète, version essentielle à la compréhension de ce propos prophétique.

حدثنا أبو اليمان الحكم بن نافع أخبرنا شعيب بن أبي حمزة عن الزهري حدثنا عبيد الله بن عبد الله بن عتبة بن مسعود أن أبا هريرة رضي الله عنه قال لما توفي رسول الله صلى الله عليه وسلم وكان أبو بكر رضي الله عنه وكفر من كفر من العرب فقال عمر رضي الله عنه كيف تقاتل الناس وقد قال رسول الله صلى الله عليه وسلم أمرت أن أقاتل الناس حتى يقولوا لا إله إلا الله فمن قالها فقد عصم مني ماله ونفسه إلا بحقه وحسابه على الله. فقال والله لأقاتلن من فرق بين الصلاة والزكاة فإن الزكاة حق المال والله لو منعوني عناقاً كانوا يؤدونها إلى رسول الله صلى الله عليه وسلم لقاتلتهم على منعها . قال عمر رضي الله عنه فوالله ما هو إلا أن قد شرح الله صدر أبي بكر رضي الله عنه فعرفت أنه الحق.

*D'après Abû Hurayra : Après que fut décédé le Messenger de Dieu, et cela du temps de Abû Bakr, et que parmi les Bédouins certains renièrent, Umar lui tint ce propos : Comment combats-tu donc les gens alors que le Messenger de Dieu a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu. Qui dit cela je respecterais sa vie et ses biens, sauf ce que de droit, en dehors de quoi il ne devra de compte qu'à Dieu. » ?*

*Abû Bakr répondit : Je combattrais certainement quiconque établira une différence entre la prière et la zakât. Car la zakât est un droit dû sur les biens. J'en jure par Dieu, s'ils voulaient me refuser ne serait-ce qu'une chevrette qu'ils donnaient au Messenger de Dieu, je les combattrais à cause de ce refus.*

*Umar a dit : J'en jure par Dieu, je me suis dit qu'il n'y avait là que ce que Dieu avait permis de comprendre à Abû Bakr, puis je sus que cela était juste.*



A première lecture l'on note l'existence d'un contexte. Cette parole du Prophète n'est donc pas une abstraction, hors temps et hors l'Histoire, un slogan à soulever les foules, mais a bel et bien une histoire. Elle n'a pas été prononcée de manière absolue mais circonstanciée, et la clef de la compréhension de ce hadîth repose sur l'analyse du texte en fonction de cette spécificité. Qu'en est-il donc exactement ?

• « *D'après Abû Hurayra : Lorsque eut décédé le Messager de Dieu, et cela du temps de Abû Bakr, et que parmi les Bédouins certains renièrent... »* »

Immédiatement après le décès du Prophète Abû Bakr eut à faire face à plusieurs situations délicates dès l'avènement de son califat. L'on pense bien sûr à sa célèbre campagne menée contre Musaylima le faux prophète. Mais, en réalité, dans la logique des faits, Abû Bakr eut d'abord à combattre ceux qui refusèrent de payer la Zakât, nous donnons quelques détails en note<sup>4</sup>. C'est à ceux-là que font allusion les mots : « *parmi les Bédouins certains renièrent* ». Littéralement il est écrit : « **kafara man kafara** ». <sup>5</sup> Cette tournure ne signifie pas qu'ils s'agissaient nécessairement d'apostats comme on le lit fréquemment. En effet, si certains apostasièrent d'autres voulurent simplement ne pas verser la Zakât tout en restant musulmans et, en notre hadîth, c'est de ceux-là qu'il s'agit ; Abû Bakr dit bien : « *Je combattrais certainement quiconque établira une différence entre la prière et la zakât* ». <sup>6</sup> A priori quiconque prie se considère musulman et Abû Bakr ne dit pas que leur refus de verser la Zakât fait d'eux des « apostats » ; il n'y a aura d'ailleurs jamais de consensus théologique quant au statut de celui qui abandonne un des piliers de la pratique fondamentale. En réalité, les mots « *parmi les Bédouins certains renièrent* » sont à mettre en la bouche du narrateur, Abû Hurayra, <sup>7</sup> et font donc uniquement allusion à ces bédouins islamisés qui refusèrent de verser la Zakât à Abû Bakr.

Il n'est pas à s'étonner que les dissensions à la mort du Prophète se soient cristallisées autour du paiement de la Zakât. Pour le bédouin, Muhammad était avant tout un chef, et l'Etat une notion inconnue, payer à un tiers une part prélevée sur ses propres biens est pour lui tout aussi révolutionnaire que contraire à sa nature. La richesse, le butin, s'arrache de haute lutte, et n'a de part que le combattant ou le chef tribal. On comprend dès lors qu'en la culture bédouine l'institution de la Zakât fut le « pilier » qui les déranga. Il ne s'agissait donc pas d'une critique religieuse mais bel et bien d'une attitude pragmatique. Ces « *renégats de la Zakât* » rentrèrent d'ailleurs bien vite dans les rangs sans opposer de vives résistances.

• « *Umar lui tint ce propos : Comment combats-tu donc les gens »* »

D'après le texte, Umar intervient donc après que Abû Bakr ait déjà ouvert les hostilités et il le lui dit ouvertement. Il n'est pas d'accord avec sa décision et lui reproche uniquement de combattre des musulmans :

• « *Combats-tu donc les gens alors que le Messager de Dieu a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu. Qui dit cela je respecterais sa vie et ses biens, sauf ce que de droit, en dehors de quoi il ne devra de compte qu'à Dieu. » ?*

Nous sommes à même à présent de comprendre le sens de la citation de Umar : S'il reproche à Abû Bakr de combattre ou de tuer des musulmans - *Comment combats-tu donc les gens-* et qu'il justifie sa position en citant cette parole du Prophète, c'est qu'il pense que ce propos indique clairement que le Prophète a interdit de tels actes. Ainsi, lorsque Umar dit dans la logique de la situation : « *Le Messager de Dieu a dit : Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu...* » cette citation du Prophète signifie donc « *qu'il est interdit de combattre toute personne qui a reconnu l'unicité de Dieu* », l'Islam fondamentalement. Sans aucun doute Umar l'emploie et la comprend comme indiquant que dès lors qu'une personne a proclamé « *qu'il n'y a de dieu que Dieu* » le Prophète a dit : « *...je respecterais sa vie et ses biens.* » Autrement dit, il n'est pas licite de les combattre y compris pour leur imposer de verser la Zakât sur leurs « *biens* ». L'affaire est simple : la vie du musulman est sacrée et c'est ce que Umar a voulu ainsi rappeler.<sup>8</sup>

- La vie du musulman est sacrée, c'est une évidence, et il aurait été aisé à Umar de le démontrer à Abû Bakr en citant le Coran, voire d'autres paroles du Prophète. Ils ne pouvaient méconnaître cette célèbre parole rapportée par exemple par Muslim : « *Pour un musulman tout est sacré chez le musulman : son sang, ses biens, son honneur.* »

Nous pouvons donc logiquement nous interroger sur les raisons qui poussèrent Umar à invoquer cette parole du Prophète d'une manière qui nous semble à présent paradoxale ou antithétique.

Le texte, encore une fois, nous fournit une explication : « *Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu.* » Tout d'abord le Prophète parle à la première personne « *Il m'a été ordonné* » et ce verbe à la voix passive « **umirtu** » indique que c'est Dieu qui donna cet ordre à Son Prophète. Il n'est pas dit « *Il nous a été ordonné* » ou « *l'Islam ordonne* », un tel ordre aurait été de toute façon contraire aux principes généraux. Il faut donc que admettre que l'ordre donné par Dieu à Son Prophète avait une signification particulière le rendant compatible avec ces mêmes principes.

On note, et là réside l'essentiel, qu'il est dit les « *gens* », « **an-nâs** ». En arabe, ce pluriel, « **an-nâs** », désigne principalement *les membres mâles d'une même tribu, clan ou faction*. C'est essentiellement le Coran qui donnera à ce terme la dimension universelle que nous lui connaissons, logiquement d'ailleurs puisque l'un des principes majeur du Message coranique est de dépasser le système clanique pour former une supra communauté égalitaire et ouverte, fonder l'humanisme en quelque



sorte. L'on pourrait donc traduire : « *Il m'a été ordonné de combattre les tribus jusqu'à qu'elles acceptent l'Islam* ». De plus, en arabe comme en français, l'expression « *les gens* » indique aussi des « gens » en particulier. Rien ne contredit là l'Histoire, le Prophète procéda bien ainsi.

Le propos de Umar n'est alors plus « paradoxal » mais cohérent ; il rappelle à Abû Bakr que le Prophète a prononcé ces mots alors même qu'il combattait telle et telle tribu auxquelles il accorda sa sauvegarde du fait de leur acceptation « officielle » de l'Islam.

De même, dans la citation, nous notons à nouveau ces mots : « *Qui dit cela je respecterais sa vie et ses biens* ». Encore une fois c'est le Prophète qui parle en son nom propre et la traduction littérale serait : « *alors je garantis sa vie et ses biens* » termes du pacte que le Prophète passait avec les tribus adoptant l'Islam à la suite de la riposte prophétique à leur agression première.<sup>9</sup> Situation particulière que certaines versions du hadîth chercheront à modifier pour lui donner une portée générale.<sup>10</sup>

La vraie nature de l'altercation et la signification juste de la citation prophétique apparaissent à présent clairement : **Umar rappelle à Abû Bakr qu'il a tort, et qu'il n'a pas le droit de combattre des tribus, des « Gens », dont il savait que le Prophète après les avoir combattues leur avait accordé sa protection du fait même de leur adhésion à l'Islam, et il se trouve que ce sont ces mêmes tribus qui refusèrent de verser la Zakât à Abû Bakr.** Les historiens en ont d'ailleurs conservé les noms.

Ainsi donc, Umar, citant le Prophète, ne valida pas pour l'éternité la fiction mortelle d'un « jihâd prosélyte » et, « accessoirement », ne légalisa pas la soif de pouvoir et de richesse.<sup>11</sup> Signalons que Umar fut le seul des quatre Califes sous le gouvernement duquel il n'y eut aucun combat fratricide entre musulmans.

- Nous pouvons à nouveau et a contrario démontrer la justesse de cette analyse : Si Umar s'adresse ainsi à Abû Bakr ce n'est point pour lui signifier que le Prophète a donné une autorisation pour le jihâd permanent jusqu'à ce que tous les « gens » se convertissent. On ne voit pas logiquement comment avec un tel argument il aurait pu prétendre s'opposer à la décision de combattre de Abû Bakr ! Si Umar avait cru s'opposer à Abû Bakr en lui fournissant un argument semblant légaliser le combat, il nous faudrait considérer que Umar soit un bien piètre débateur ! C'est donc bien que Umar par cette parole du Prophète signifiait, et uniquement, l'interdiction de combattre les musulmans.

Par ailleurs, Abû Bakr n'a pas été surpris du propos, sa réponse le prouve, et il ne le retournât pas à l'expéditeur en l'exploitant à son profit, c'est-à-dire en lui conférant le sens jihâdiste qu'on lui attribue encore de nos jours.

- La position de Abû Bakr est différente ; il décida de combattre des tribus réfractaires dont il connaissait bien l'islamisation pour leur faire verser sous la contrainte des armes la Zakât, et il dit : *« Je combattrais certainement quiconque établira une différence entre la prière et la Zakât. Car la Zakât est un droit dû sur les biens. J'en jure par Dieu, s'ils voulaient me refuser ne serait-ce qu'une chevette qu'ils donnaient au Messager de Dieu, je les combattrais à cause de ce refus. »*

Cela Umar le savait parfaitement, et voilà pourquoi il rappela à Abû Bakr que le Prophète avait interdit de combattre des musulmans, quels que soient les motifs, et qu'en particulier *« leurs biens »* sont sacrés, il n'y a donc pas à exiger d'eux qu'ils versent la Zakât par la force des armes.<sup>12</sup>

Enfin, il y aurait aussi à débattre quant à la teneur de la réponse de Abû Bakr mais cela n'était présentement, pas indispensable à la saine compréhension de notre hadîth. Il y aurait malgré tout quant à cette décision historique beaucoup de choses à dire, mais ceci est un autre sujet.

## **Synthèse.**

La parole prophétique rappelée à Abû Bakr par Umar : *« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu. »* est une citation tronquée et un propos coupé de son contexte. Cette parole du Prophète a été motivée par des circonstances particulières mais, une fois extraite de son contexte, il est possible d'en modifier totalement le sens. Elle signifiait en réalité : *« Il m'a été ordonné de combattre des tribus arabes qui nous menaçaient et elles ont accepté l'islam et, dès lors, il est interdit de les combattre car, comme il en est pour tous les musulmans, leur vie et leurs biens sont sacrés. »*

## **Conclusion**

***“Ô croyants, lorsque vous combattez pour la cause de Dieu, faites preuve de discernement. Ne dites pas à celui qui voudrait la paix : « Tu n'est pas croyant ! » recherchant par là un moyen d'obtenir des biens d'ici-bas. En vérité, le véritable butin est auprès de Dieu. C'est pourtant ainsi que vous agissiez auparavant, mais Dieu, depuis, vous a comblé de Ses bienfaits. Faites donc preuve de discernement, Dieu, certes, est parfaitement informé de vos actes.”S4.V94.***

Le Prophète n'a jamais proclamé qu'il était de sa mission universelle d'imposer l'Islam par le sabre. Selon le même état d'esprit et la même logique, il déclara que la vie et les biens d'un musulman étaient sacrés. En cela il fut parfaitement en conformité avec le Coran, par la parole et par l'acte. Mais l'épée domina toujours la plume, et par un retournement spécieux rendu possible par la suppression du contexte d'un hadîth, on lui fit dire le contraire de ce qu'il avait voulu signifier. Il voulut dire : *« Le fait que quelqu'un reconnaisse l'unicité de Dieu m'interdit de le*

*combattre* » mais on donna à cette parole le sens opposé : « *Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils acceptent l'unicité de Dieu.* »

En cette série de trois articles, nous avons eu comme objectif de montrer que l'Islam, Coran et Sunna, était un tout cohérent et que la mission universelle du Prophète Muhammad ne pouvait s'accompagner que d'une vision hautement éthique de l'altérité. La reconnaissance de l'autre en ses spécificités, sa foi ou son incroyance, ses différences, et le corollaire obligé du principe de tolérance religieuse postulé par la révélation coranique. Nous devons donc parfaitement discerner que l'Islam, religion révélée, devint aussi un fait religieux et, qu'en tant que tel, eut une histoire. L'Histoire est écrite par le sang des hommes sur le parchemin de leur existence, grandeurs et décadences, misères mais aussi sublimes dépassements.

Cependant, avoir démontré la signification réelle de ce propos prophétique ne pourra apaiser nos cœurs. Il restera toujours sur la face humiliée de notre terre des hommes avides de pouvoir, et d'autres ivres de bêtises, qui, sous l'emprise de leurs sens, quelles que soient leurs religions, sauront légitimer leurs volontés au nom de Dieu... ou comment « la Religion », conquête des cœurs, devint toujours « religions » de conquérants.

Enfin, faisons observer que ce hadîth demeura contre nous. En effet, il est aisé de le constater, bien des musulmans continuent et continueront à brandir ce slogan mensonger et assassin. Dérisoire déclaration de guerre, non plus symbole de leur puissance, désormais passée, mais plainte de leurs frustrations et faiblesses. Encore plus de raisons à l'irraison.

---

1 Ce propos emblématique s'est maintenu en partie sur le drapeau Saoudien, royaume dont le nom évoque sans pudeur l'annexion d'un pays par une famille de bédouins. Ce drapeau et son slogan sont explicites de la pensée wahhabite, autre visage de la famille, **la shahada et le sabre** le tout sur fond vert, qu'aurait été le rouge sang...Heureusement, la plupart des néo pseudo-wahhabites d'exportation n'ont plus le sabre entre les dents l'ayant troqué pour un siwâk...mais l'idéologie demeure.

2 A ce propos, il a été observé que lors de mon analyse de **S47.V35 « Ne faiblissez pas, et appelle à la paix... »** j'avais transcrit le mot paix par « **silm** » alors que nos corans, « lecture » Hafs, portent « **salm** ». L'observation est juste, mais je signalerais que les « lectures » de 'Asim et de Hamza donnent « **silm** ». Le sens est strictement identique, qu'il s'agisse de prononcer « **salm** » ou « **silm** » la signification est « *paix* ».

3 En réalité, la plupart des versions sont rapportées par Abû Hurayra, et bien plus rares sont celles afférées à Anas ibn Mâlik ou Abdullah ibn Umar. Point remarquable, toutes les versions dues à d'autres rapporteurs que Abû Hurayra sont incomplètes. Aucune ne donnent le contexte, la discussion entre Umar et Abû Bakr, et toutes ne visent qu'à mettre en exergue le segment clef : « *Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu...* ». L'on observe alors que tous les **isnâd**, chaînes de transmission, par lesquels transite le récit de Abû Hurayra en version complète passent par **Az-Zuhrî ibn Shihâb**. L'on reconnaît d'ailleurs son style : récit structuré en quatre parties, construit sur le même plan que, par exemple, les deux célèbres hadîths émanant aussi de lui et relatifs aux recensions du Coran du temps de Abû Bakr puis de Uthmân. Ces indices indiquent que le hadîth en la forme narrative que nous lui connaissons est probablement de son cru. Ceci mis à part, il n'est donc tout de même pas possible d'affirmer que ce hadîth en sa version complète soit **mutawâtir**. En effet, systématiquement, lorsque le

premier maillon de l'isnâd est Abû Hurayra, le troisième en est Az-Zuhrî. De plus, le deuxième maillon ne connaît que deux transmetteurs distincts, soit 'Utba, soit Al Musîb. Au total, l'ensemble de ces éléments ne permet pas de classer **mutawâtir** ce hadith **sahîh** en sa version intégrale.

4 Après la mort du Prophète il a été historiquement établi que les Arabes se répartirent en cinq catégories : **1** - Ceux qui restèrent fidèles à l'Islam. **2** - Ceux qui sortirent de l'Islam et retournèrent au culte des idoles. **3** - Ceux qui furent hésitants et attendirent de voir quelle tournure allaient prendre les événements. **4** - Ceux qui suivirent en rejetant l'Islam des faux prophètes tel Musaylima, Tulayha ou Al Aswad al 'Ansî. (Plus précisément, Al Aswad fut tué quelques temps avant le décès du Prophète mais il garda de nombreux sectateurs qui s'opposèrent aux musulmans dès l'avènement du califat de Abû Bakr.) **5** - Ceux qui restèrent musulmans mais refusèrent de s'acquitter de la Zakât, se sont eux qui sont concernés en notre hadîth.

Selon les historiens (ex : Tabari), après le décès du Prophète de nombreuses tribus converties, a priori selon la logique bédouine -c'est-à-dire des jeux d'alliances aussi fluctuants que les revers de la fortune- voulurent profiter de l'occasion pour se dégager de leur engagement. Plusieurs rejoignirent *de facto* le dénommé Tulayha ibn Khuwaylid ibn Nawfal des Bani Aswad, noble descendant d'une famille guerrière. Ce dernier s'était converti en la dernière année de vie de Muhammad. A son décès, tout en se prétendant prophète, il avait plus sûrement comme projet de fédérer les tribus afin de conquérir le pouvoir qu'il estimait vacant après la mort de Muhammad. A cette fin, il promettait que sous son égide l'on n'aurait pas à verser la Zakât, argument fort apprécié des bédouins. Une chose est certaine, sa proposition suscita l'intérêt de nombreuses tribus Arabes qui se joignirent à lui. Mais, l'on ne pourrait affirmer que la totalité de ces bédouins crurent en sa prétendue prophétie, à l'évidence seule l'idée de ne pas payer la Zakât les motivait et la suite des événements le prouve.

5 Ce segment est constant et on le retrouve dans la plupart des recueils rapportant la version complète telle que nous l'étudions. Notons que l'expression, se justifiant malgré tout en langue arabe, n'est pas très précise, d'autres formulations auraient été plus heureuses. Cette ambiguïté explique peut être par elle-même que l'on eut intérêt à la transmettre fidèlement.

6< Concernant notre sujet il y eut donc au moins deux catégories d'Arabes qui refusèrent de payer la Zakât. La première, majoritaire, se voulait musulmane, la seconde, minoritaire, aurait cru à la prophétie de Tulayha. Ceux qui conservèrent leur foi islamique envoyèrent d'ailleurs des délégations à Médine pour tenter d'obtenir une « exemption d'impôts » sans pour autant se désolidariser de leur islam et c'est, en serons-nous à présent étonné, Umar qui les reçut.

7 Plus exactement, ces mots sont fort probablement dus au narrateur clef, Az-Zuhrî. Cf. note 3.

8 Les historiens nous fournissent pour la même période une autre preuve de l'opinion de Umar. Nous ne pouvons qu'évoquer le sujet, le récit est bien connu. Lors d'une de ces campagnes ordonnées par Abû Bakr, Khâlid ibn Walîd tua Mâlik ibn Nuwayra puis épousa sa femme, connue pour sa grande beauté, et s'empara de ses biens sous prétexte que ce Mâlik aurait été un apostat. Or, Abû Qatâda, qui avait été chargé de le capturer, témoignait que ce dernier était bien musulman. Il accusa Khâlid d'avoir traîtreusement assassiné Mâlik, les mobiles étant on ne peut plus clairs. Umar, informé par Abû Qatâda, invectiva à cette occasion sèchement Abû Bakr en lui rappelant encore une fois que le Prophète par cette parole avait interdit de tuer tout musulman. Il ne pardonnera jamais à Khâlid ce genre d'exaction et, lorsqu'il deviendra Calife, il le limogera.

9 Nous le savons, le Prophète, conformément aux injonctions coraniques dont nous avons rappelé les principaux versets en introduction, n'a jamais combattu directement pour convertir. Mais il le fit toujours en réponse à des agressions directes, des complots, des ruptures de pacte, ou dans le cadre de stratégies tribales d'opposition. C'est donc en ces circonstances qu'il a pu prononcer une telle parole. C'est-à-dire que Dieu a pu, dans certains cas, lui donner l'ordre de combattre jusqu'à ce que ses ennemis acceptent l'Islam. Nous disons dans certains cas, car nous savons historiquement que bien des combats, des razzias, ou des expéditions menées par le Prophète, ne se sont pas nécessairement traduites par des conversions tribales mais par des pactes d'allégeance ou de non-agression. Ainsi ces paroles doivent-elles avoir un sens plus que

circonstancié, limité, et non point un sens général *ad vitam æternam*, puisque en ce dernier cas le Prophète aurait désobéi aux ordres de Dieu, ce qui ne se peut.

10 Nous avons traduit : « *je respecterais sa vie et ses biens* » ce qui en arabe se dit : *sa vie et ses biens seront garantis de moi*, « **minnî** ». Ce « **minnî** » signifiant « *de moi* » indique clairement que le Prophète parle en son nom et au présent. A supposer que son propos eut été à comprendre comme applicable par tous les musulmans, il aurait été plus correct d'utiliser la forme « **minnâ** », ou « **minkum** », ou « **min al muslimîn** », voire « **min al umma** ». Or, la plupart des versions portent précisément « **minnî** » alors même qu'elles orientent par d'autres modifications le sens spécifique vers un sens général. Il existe cependant des versions, notamment une chez Al Bukhârî, où il y a bien eu substitution par : « *فقد حرمت علينا* » « *et nous devennent sacrés leur vie, etc.* » exprimant ainsi la généralisation voulue officiellement.

11 Notons la triste ironie de l'Histoire ; ou comment une parole prophétique destinée à protéger la vie devint une des principales légitimations de l'avidité des pouvoirs et des guerres fratricides. Sur les liens entre le politique et le religieux nous pourrions rappeler que l'Imâm Mâlik affirme que c'est à partir de cette décision de Abû Bakr que l'on se base pour déclarer licite le combat ou le Jihâd contre ceux qui refusent un fard. L'on ne se fonde donc ni sur le Coran ni sur le Prophète. La décision de combattre ceux qui veulent faire la différence entre la Prière et la Zakat n'est pas du Prophète mais de Abû Bakr. Outre la gravité d'une telle décision et, plus encore, les innombrables conséquences sur l'histoire du monde islamique, nous noterons qu'un ijtihâd personnel servit de principe et de Loi. Chronologiquement nous sommes probablement en présence du premier cas de ce type en l'histoire de l'islam, suivirent bien d'autres. Cette décision du premier Calife, se traduisit dans l'Histoire sur deux plans : Le premier légitima l'action militaire, les conquêtes, comme principe de propagation de l'Islam. Le second permit le combat fratricide et sous cet aspect la décision de Abû Bakr revêt une importance historique et dogmatique capitale.

Conséquemment, nous nous serons pas étonné de constater que chaque grand recueil de hadîths, mais aussi tout manuel d'Ecole juridique, a créé *ex cathedra* un chapitre spécial intitulé : **Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent il n'y a de dieu que Dieu**. Cette logique combative s'en trouva donc ainsi officialisée, légalisée, canonisée. Elle fait partie de notre Droit, elle est matière légale. Ainsi, l'Islam non seulement peut, mais doit conquérir les corps à la pointe de l'épée, l'esprit suivra. La religion qui sut conquérir les cœurs devint une religion de conquérants, l'épée dégainée pouvait suppléer à la « Parole » révélée. Deux butins possibles s'offraient alors aux musulmans, un pour l'Au-delà, l'autre, bien présent matériellement, autant ne pas refuser le second. Que nous ne disposions qu'un d'un seul et même terme, **fath**, pour désigner les ouvertures spirituelles et les conquêtes martiales est en soi révélateur...

Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit ou d'une déformation malveillante de l'Histoire ; citons à titre d'exemple ce que Ibn S'ad rapporte au sujet de la fortune que laissa à sa mort Az-Zubayr ibn al 'Awwâm, un des dix Compagnons auxquels le Prophète annonça le Paradis. Selon les sources et les calculs, l'on estime ses biens immeubles entre 35 et 52 millions de dirhams, sans compter les dizaines de maisons qu'il possédait dans les grands centres conquis, Basra, Kûfa, Alexandrie.

12 L'affaire est d'autant plus troublante que nous avons un précédent prophétique bien différent : L'Histoire nous enseigne que le Prophète accepta d'exempter la délégation des Tha'qîfites de payer la Zakât afin de « *gagner leurs cœurs* » nouvellement convertis face à l'échec de leur insurrection massive. Abû Dâwud rapporte qu'il argumenta ainsi face à l'étonnement de certains Compagnons : « *Il n'y a pas abrogation, mais lorsqu'ils se seront convaincus en profondeur de l'Islam, ils en viendront par eux même à payer la Zakât.* » Tabari, quant au contexte de notre hadîth, rapporte aussi le fait suivant : « *Des envoyés de ces tribus vinrent dire à Umar : demande à Abû Bakr qu'il suspende la collecte de la Zakât une année ou deux. Quand les tribus seront revenues à de meilleurs sentiments et auront affermi leur Islam, il lui sera alors possible d'exiger d'eux la Zakât.* » Même si l'on ne sait trop quel crédit technique accorder à ces informations, nous pouvons, malgré tout, les considérer comme témoin d'une certaine façon de voir qui dut prévaloir à une époque où l'Histoire n'était pas encore canonisée et, quoiqu'il en soit, elle sont conformes à l'esprit prophétique vrai.

Source : [Oumma.com](http://Oumma.com)